

La domiciliation précaire dans le quartier Côte-des-Neiges

Recherche action réalisée par
Karine Landry – sociologie, UQAM
Frédéric Ayotte – sociologie, UQAM
Marion Gross – géographie, UQAM

Sous la direction de
Jean-Marc Fontan (CRISES)
et Shirley Roy (CRI)
sociologie, UQAM

avec la collaboration de
Juan-Luis Klein (CRISES)
géographie, UQAM

Juillet 2014

Les Cahiers du CRISES
Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale
ES1403

Le contenu de ce Cahier de recherche n'engage que son/ses auteur(s).

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale - no ES1403

« La domiciliation précaire dans le quartier Côte-des-Neiges »

Recherche action réalisée par Karine Landry – sociologie, UQAM, Frédéric Ayotte – sociologie, UQAM, Marion Gross – géographie UQAM

Sous la direction de Jean-Marc Fontan (CRISES) et Shirley Roy (CRI) - sociologie, UQAM

Avec la collaboration de Juan-Luis Klein (CRISES) - géographie, UQAM

ISBN : 978-2-89605-370-4

Dépôt légal : 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « **les innovations et les transformations sociales** ».

Une innovation sociale (IS) est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de quatre axes complémentaires voués à l'analyse d'autant de dimensions de l'innovation sociale et de son inscription dans des processus de transformation sociale :

Axe 1 : Innovations sociales et transformations dans les politiques et les pratiques sociales

Cet axe regroupe des projets qui se structurent autour de **la construction et l'application des politiques publiques et du rôle qu'y jouent les demandes sociales**. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- L'IS à travers l'évolution historique des régulations sociales
- Les nouvelles pratiques démocratiques et sociales
- Le transfert des pratiques sociales et construction des politiques publiques
- Les IS et la transformation sociale dans la santé et la communauté
- L'IS dans le logement social.

Axe 2 : Innovations sociales et transformations dans le territoire et les collectivités locales

Les projets qui se regroupent dans cet axe analysent les **innovations sociales dans la perspective du rapport des collectivités au territoire**, ce qui les amène à privilégier l'intersectorialité et à examiner l'effet des diverses formes de proximité (physique et relationnelle) sur la structuration et les nouvelles dynamiques des collectivités territoriales. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les actions innovatrices de revitalisation des communautés
- L'IS en milieux ruraux et forestier

- L'action communautaire contre la pauvreté et l'exclusion
- Les modalités innovatrices de gouvernance territoriale
- Les nouvelles aspirations et la mouvance identitaire.

Axe 3 : Innovations sociales et transformations dans les entreprises collectives

Regroupés autour de l'objet de **l'entreprise collective et de ses relations avec la sphère de l'économie dominante**, cet axe regroupe des projets qui analysent des innovations sociales qui se déploient autour des entreprises d'économie sociale, des sociétés d'État et des nouvelles formes hybrides d'entreprises. Les travaux de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les modèles de gouvernance et de gestion des entreprises sociales et collectives
- Le financement solidaire et l'accompagnement de l'entrepreneuriat collectif
- L'évaluation de l'économie sociale
- L'économie sociale et la transformation sociale
- Les modèles hybrides : partenariats publics-privés-économie sociale.

Axe 4 : Innovations sociales et transformations dans le travail et l'emploi

Les membres de cet axe abordent **l'IS en lien avec l'évolution des politiques d'emploi et les conditions de réalisation du travail**. Ils analysent la qualité de l'emploi et du travail dans une perspective sociétale d'intégration socioprofessionnelle. Six thèmes de recherche seront privilégiés :

- L'IS dans les relations industrielles et la gestion des ressources humaines
- Les stratégies émergentes dans l'action syndicale
- Les nouveaux statuts d'emploi et le précaire
- Les problèmes et aspirations en matière de protections sociales
- Les nouvelles stratégies d'insertion en emploi
- La gestion des âges et des temps sociaux et la conciliation travail-famille.

Retrouvez le descriptif complet des axes de recherche du CRISES sur :

<http://crises.uqam.ca/recherche/axes-de-recherche.html>

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux et la formation des étudiants, le **CRISES** organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Le Centre dirige également plusieurs collections de Cahiers de recherche qui permettent de rendre compte des plus [récents travaux des membres](#).

Juan-Luis Klein
Directeur

NOTES SUR LES AUTEURS

Frédéric AYOTTE est étudiant au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il complète des études de maîtrise sous la direction de Shirley Roy.

Marion GROSS est étudiante au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle complète des études de maîtrise sous la direction de Juan-Luis Klein.

Karine LANDRY est étudiante au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle complète des études de maîtrise sous la direction de Shirley Roy.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	IX
RÉSUMÉ / ABSTRACT	XI
INTRODUCTION	13
1. CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE – ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATISATION	17
2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ : LE QUARTIER CÔTES-DES-NEIGES	23
2.1 Méthodologie utilisée et indicateurs sélectionnés.....	24
2.2 Îlots défavorisés du quartier Côte-des-Neiges	25
3. DOMICILIATION PRÉCAIRE À CÔTE-DES-NEIGES : UNE RÉALITÉ COMPLEXE	27
3.1 Méthodologie utilisée.....	27
3.2 Présentation des résultats de l'étude	28
3.2.1 Entrevues réalisées auprès de répondants et de répondantes d'organisations institutionnelles ou communautaires.....	28
3.2.2 Données extraites de fiches d'observation.....	34
3.2.3 Données recueillies auprès de personnes fréquentant l'organisme Multicaf	35
3.3 Face à la domiciliation précaire, quelles solutions sont identifiées par les intervenants rencontrés ?.....	41
4. ANALYSE DES DONNÉES	43
5. PISTES D'INTERVENTION	47
BIBLIOGRAPHIE.....	51
ANNEXES	53
Annexe 1 Grilles d'entrevues utilisées auprès d'intervenants communautaires du quartier Côte-des-Neiges et d'usagers de Multicaf	53
Annexe 2 Fiche technique utilisée par des représentantS d'organismes de CDN pour décrire la situation de domiciliation précaire d'usagerÈRs de leur organisme.....	55
Annexe 3 Portrait sociodémographique et socioéconomique du quartier Côte-des- Neiges.....	57
Annexe 4 Cartographie mettant en relief les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du quartier Côte-des-Neiges.....	63

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population dans le territoire de Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	23
Tableau 2 : Mise en perspective des secteurs critiques dans le quartier Côte-des-Neiges (1996 et 2006).....	25

FIGURES

Figure 1 : Refuges pour les personnes et les familles sans abri au Canada, 2006, 2007 et 2011	18
Figure 2 : Répartition de la population dans Côte-des-Neiges	23

RÉSUMÉ

L'étude porte sur le phénomène de la domiciliation précaire dans le quartier de Côte-des-Neiges. Elle a été réalisée par une équipe de recherche de l'Université du Québec à Montréal. Conduite de façon partenariale, l'étude a permis de cerner le développement de formes moins connues et plus invisibles de l'itinérance. La recherche s'inscrit dans une démarche réflexive conduite par une équipe du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal. Elle a regroupé deux organisations en demande de production de connaissances sur de « nouvelles formes d'itinérance » observées par les représentants des deux organisations sur leur territoire : Multicaf de Côte-des-Neiges et Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI).

Mots-clés : Côte-des-Neiges, Domiciliation précaire, Multicaf, Ville de Montréal, Pauvreté, itinérance.

ABSTRACT

This article examines the phenomenon of precarious housing situations in the borough of Côte-des-Neiges, with a particular emphasis on the development of lesser-known and more invisible forms of homelessness. The study was conducted by a research team from the Université du Québec à Montréal and realized in partnership with the Service de la diversité sociale et des sports, from the Ville de Montréal, which had already been pursuing this matter. It also engaged with two organizations that had expressed a need for more knowledge on the "new forms of homelessness" they had observed on their territories: MultiCaf, from Côte-des-Neiges, and Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI).

Keywords: Côte-des-Neiges, precarious housing situations, Multicaf, Ville de Montréal, poverty, homelessness.

INTRODUCTION

Ce rapport de recherche s'inscrit dans une étude à deux volets sur la domiciliation précaire telle que vécue dans deux territoires montréalais, celui du quartier Côte-des-Neiges et celui de la zone de l'ouest de l'Île de Montréal.

L'étude a été pilotée par une équipe du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal. Elle regroupait deux organisations en demande de production de connaissances sur de « nouvelles formes d'itinérance » observées par les représentants des deux organisations sur leur territoire : Multicaf de Côte-des-Neiges et Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI).

L'étude a été réalisée du printemps 2013 au début de l'été 2014. Nous avons procédé à partir d'entrevues qui ont répondu à des modalités différentes dont nous expliquerons les particularités dans chacun des documents. Les entrevues auprès de répondants ont été réalisées entre l'été 2013 et le début de l'hiver 2014.

Mandat lié à la réalisation des deux volets de l'étude

Dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale signée entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les organismes *MultiCaf* dans le quartier de Côte-des-Neiges et *Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île* ont réalisé plusieurs projets destinés aux populations vulnérables.

Au cours de la dernière décennie, des intervenants et intervenantes de ces organismes ou d'organisations affiliées ont vu apparaître, au sein des populations vulnérables auprès de qui ils ou elles interviennent, des formes non conventionnelles d'itinérance. Afin de mieux comprendre la nature et l'ampleur de ce phénomène, des représentants de ces deux organisations ont déposé une demande d'appui financier à la Ville de Montréal pour réaliser une étude exploratoire sur ce que nous en sommes venus à qualifier « la question sociale de la domiciliation précaire ».

Notre équipe de recherche a été retenue par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal pour réaliser cette étude. Sur négociation d'un mandat de travail, nous avons constitué un Comité de suivi élargi pour encadrer l'ensemble de l'étude portant sur deux territoires.

Nous avons aussi constitué deux Comités restreints afin d'encadrer le déroulement des recherches sur chacun des terrains. Ces comités étaient composés respectivement des deux représentants du terrain, des deux chercheurs et des trois étudiants attachés de recherche.

Le Comité de suivi élargi regroupait les organisations et les personnes suivantes :

- Ville de Montréal :
 - Joaquina Pires, conseillère de développement communautaire, service de la diversité sociale et des sports
 - Guy Lacroix, conseiller de développement communautaire, service de la diversité sociale et des sports
- AJOI :
 - Benoit Langevin, directeur général et cofondateur de l'organisme
 - Andrée Lévesque, travailleuse de rue
- Multicaf :
 - Bernard Besancenot, animateur et agent de liaison
 - Roger Côté, directeur de l'organisme
- Ministère et agences
 - Lyne Boucher, agente de planification, programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
 - Martin Laquerre, conseiller en évaluation de programmes, Direction de l'évaluation au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - Hugues Laforce, psychologue et chargé de projets Santé mentale adulte, CSSS de la Montagne
 - Birgit Ritzhaupt, cheffe de programme Santé mentale, CSSS de l'Ouest-de-l'Île
- UQAM :
 - Shirley Roy – professeure de sociologie
 - Jean-Marc Fontan – professeur de sociologie
 - Karine Landry – étudiante au programme de maîtrise en sociologie
 - Frédéric Ayotte – étudiant au programme de maîtrise en sociologie
 - Marion Gross – étudiante au programme de maîtrise en géographie

Le Comité restreint pour le territoire du quartier Côte-des-Neiges était constitué des deux chercheurs, des deux assistants de recherche et de deux représentants de Multicaf : Bernard Besancenot et Roger Côté. À noter que Karine Landry était en charge de la collecte des données pour ce territoire. C'est elle qui a conduit les entrevues auprès d'intervenants et intervenantes et de jeunes répondants. Marion Gross a réalisé les portraits sociodémographiques et socioéconomiques.

Limites de l'étude

Les deux volets de l'étude s'inscrivent dans une démarche exploratoire. Ses limites relèvent à la fois du caractère novateur de l'objet étudié, les « nouvelles formes d'itinérance », et des ressources financières à notre disposition pour réaliser le travail de recherche.

Sur le premier point, il est clair que nous avons travaillé en fonction de besoins précis portés par des organisations spécialisées dans des volets d'intervention. Bien que leur demande voulait répondre au besoin de mieux connaître la nature et l'ampleur de nouvelles formes d'itinérance, cette demande était formatée en fonction d'une réalité qui leur est spécifique. Dès lors, la réalisation de l'enquête a été teintée par la mission, le contexte institutionnel et le cadre organisationnel des porteurs de la demande.

Toujours sur le premier point, l'objet étudié relève de nouveaux phénomènes qui sont généralement peu documentés et souvent difficilement observables sur le terrain. Le caractère relativement invisible des nouvelles formes d'itinérance, que nous avons analysées sous l'angle de la domiciliation précaire, rendent difficiles leur « détection » et leur « observation ». L'objet est difficilement repérable et la collecte d'information en est d'autant plus ardue.

Concrètement, s'il est facile d'observer des situations d'itinérance classique, il l'est beaucoup moins de découvrir les formes cachées de l'itinérance. Pourquoi ? Premièrement, parce que les personnes concernées ne se considèrent pas en situation d'errance. Deuxièmement, et ce point a été particulièrement présent dans l'étude de la domiciliation précaire à Côte-des-Neiges, les intervenants et intervenantes des milieux institutionnels et organisationnels consultés ne sont pas amenés à voir parmi les personnes qui fréquentent leur organisation des individus vivant une forme d'errance. D'où la grande difficulté que nous avons rencontrée à identifier et à rencontrer des personnes à « domiciliation précaire » pour conduire des entrevues.

Sur le deuxième point, nous disposions d'un budget relativement limité, lequel permettait tout au plus de :

- problématiser le questionnement de recherche ;
- documenter la réalité sociodémographique et socioéconomique des deux territoires ;
- réaliser une série d'entrevues exploratoires auprès d'intervenants et d'intervenantes et de personnes concernées par la « domiciliation précaire » :
 - dans un sens restreint pour l'ouest de l'île de Montréal, en se penchant sur le phénomène du « couchsurfing » ;
 - dans un sens élargi pour le quartier Côte-des-Neiges, en travaillant à partir des notions de « couchsurfing », de « crowding » et de déménagements répétitifs.

Nonobstant les moyens financiers limités à notre disposition, cette étude est porteuse de nouvelles connaissances en qualité et quantité suffisantes pour permettre une valorisation positive de ces dernières. Une valorisation positive au sens où nous avons été en mesure de dégager des synthèses éclairantes, tant par les constats qui se dégagent de nos travaux que des pistes qui ont été identifiées.

Plan du rapport

Le présent volet de l'étude porte sur de « nouvelles formes d'itinérance » en regard de l'habitat précaire ou de formes de *couchsurfing* observées dans le quartier Côte-des-Neiges.

Le rapport est divisé en cinq sections distinctes. La première section présente une réflexion conceptuelle sur la notion d'itinérance. La deuxième section se penche sur des données socioéconomiques et sociodémographiques de l'arrondissement CDC-NDG. Ces données permettent d'identifier les zones sensibles du territoire étudié. Cette deuxième section est appuyée par la présentation de tableaux et de cartes qui ont été placés dans une annexe. La troisième section est consacrée aux résultats de l'enquête réalisée à Côte-des-Neiges. La quatrième section regroupe les pistes d'action qui se dégagent de l'analyse des données de l'enquête. La cinquième section regroupe l'ensemble des éléments placés en annexe.

1. CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE – ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATISATION

À Montréal, comme dans toutes les grandes villes nord-américaines et en fonction de l'évolution des conjonctures socioéconomiques et sociopolitiques, l'itinérance ne cesse de se transformer. Les études les plus récentes sont, en ce sens, alarmantes.

Au Canada, en 2013 (Gaetz *et al.*, 2013)¹, les données (excluant le Québec) indiquent que plus de 200 000 personnes fréquentent un refuge d'urgence au cours d'une année (ce qui représente 1 canadien sur 230). D'autres données (celles d'Ipsos Reid de mars 2013) estiment qu'autour de 1,3 million de personnes ont vécu un épisode d'itinérance ou ont dormi dans un lieu extrêmement précaire au cours des cinq années précédant l'enquête. Chaque nuit, 30 000 personnes sont sans abris et dorment dans leurs voitures (2 880), dans un refuge d'urgence (14 400), dans des lieux temporairement (4 400, hôpitaux, prisons, motels) ou dans un centre pour femmes violentées (7 350)². À ces chiffres s'ajouteraient plus de 50 000 canadiens, invisibles, mais qui, chaque nuit, sont dans des situations de grande précarité résidentielle (dormant dans des lieux publics, les habitas précaires ou non-lieux)³.

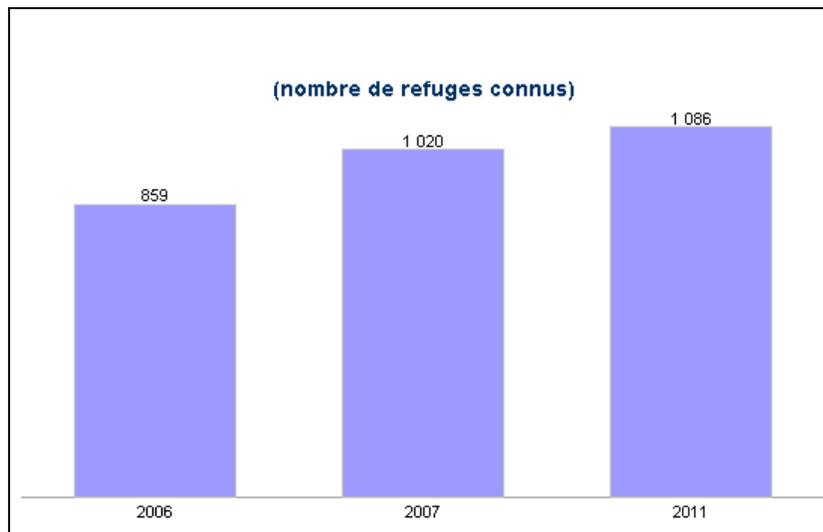
Si on réfléchit à partir d'un autre angle que sont les refuges qui reçoivent les personnes en itinérance dans sa forme plus persistante et visible, nous pouvons observer une croissance du nombre de personnes en situation d'itinérance et une diversification des caractéristiques sociodémographiques, des lieux et des formes qu'elle prend. Au Canada, « *en mars 2011, il y avait environ 110 refuges proposant 28 495 lits réguliers pour les personnes et les familles sans abri. En mars 2006, il y avait près de 860 pour 21 988 lits réguliers*»

(<http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=44>).

¹ Pour consulter ce rapport voir www.homelesshub.ca.

² Au Canada les ressources pour femmes victimes de violence conjugale reçoivent aussi les femmes itinérantes. Au Québec la situation est différente, il existe un réseau de ressources communautaires dédiées aux femmes en difficultés et principalement des femmes en itinérance; le réseau des CALACS pour les femmes victimes de violence est un réseau autonome.

³ Dans le rapport de Gaetz *et al.* (2013, p. 6), on rapporte une étude faite à Vancouver en 2009 par Enberle et collectif, qui estime que 3,5 personnes étaient considérées comme dans l'itinérance cachée pour chaque personne recensée. Même si les données varient d'une ville à l'autre en regard des dispositifs existants ou non, on évalue à 3 pour 1 le nombre de personnes en itinérance cachée à la grandeur du Canada : www.homelesshub.ca/CHRNhomelessdefinition/.

Figure 1 : Refuges pour les personnes et les familles sans abri au Canada, 2006, 2007 et 2011

Source : Pour 2006 et 2007, Canada. Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance. *Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) : Rapport annuel 2006-2007*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2007. Pour 2011, Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance. *2011 Rapport sur la capacité d'abri*, Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2012.

Par ailleurs, les données sur le Québec⁴ datent malheureusement de plus de 15 ans. Ce sont les seules disponibles et elles indiquent la même tendance. En 1998, on dénombrait environ 30 000 sans-abri à Montréal auxquels il faut ajouter près de 12 000 personnes dans la même situation à Québec⁵. Cela dit, si on regarde la situation sous l'angle des Ressources d'hébergement d'urgence (RHU), on voit que dans ces lieux le taux d'occupation des lits disponibles a été de 81,5 % (entre janvier et octobre 2013) (PLNI, 2014). Cela représente 267 675 nuitées pour une période de 10 mois⁶ et près de 27 000 nuitées par mois. Évidemment, ces données ne peuvent être traduites en termes de personnes différentes, mais elles sont tout de même indicatives de l'ampleur et de l'importance du phénomène, d'autant qu'elles ne représentent pas l'ensemble des RHU et qu'elles ne nous disent rien des autres formes d'itinérance.

Enfin, si l'on considère le nombre de demandes dans les services d'urgence sociale, on peut

⁴ Chevalier, S., Fournier, L., 2001, *Enquête auprès des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*. Québec, Institut de la statistique du Québec, collection Santé et Bien-être, vol. 1, 131 pp.

⁵ Ces données ne tiennent pas compte des données hors Montréal et Québec, à l'époque aucune cueillette n'avait été faite hors de grands centres. Le gouvernement du Québec est à réaliser une étude tendant à faire un portrait des personnes itinérantes transitant par les ressources.

⁶ Ces données sont contenues dans la Politique Nationale de lutte à l'itinérance, du Gouvernement du Québec, publiées en 2014. Ces données ont été recueillies dans 36 des 52 ressources répertoriées au Québec. Celles-ci offrent pour cette période une possibilité de 328 340 nuitées pour la même période (janvier à octobre 2013) et représentent 32 834 par mois et près de 1 080 par jour. Ces chiffres sont des données minimales et non validées à 100 %. Mais elles ne tiennent pas compte des autres formes d'itinérance ou de situations précaires de la vie en un lieu habité.

soutenir l'hypothèse mainte fois affirmée que le phénomène de l'itinérance a pris une ampleur considérable depuis les années quatre-vingt. Certains éléments du profil des personnes itinérantes nous indiquent que celui-ci s'est diversifié, complexifié et aggravé (Laberge, 2000)⁷. Aujourd'hui, beaucoup plus de jeunes vivent dans la rue, dont plus de mineurs. On sait par exemple que les jeunes de 16-24 ans représentent entre 20 et 25 % des personnes itinérantes au Canada (Gaetz *et al.*, 2013) et au Québec (Fournier et Chevalier, 2001). Bien qu'elles soient moins visibles, le nombre de femmes itinérantes est de plus en plus important et représente un peu plus du quart (26 %) (Segaert, 2014, p. 14)⁸. La violence physique et sexuelle envers elles est un facteur déterminant menant celles-ci à la rue.

Des informations provenant des ressources (non scientifiquement vérifiées) indiquent que davantage de personnes itinérantes appartiennent à diverses communautés culturelles. Cela dit, les données sur les personnes provenant des peuples autochtones (incluant les Inuits, les Premières Nations et les Métis) indiquent une surreprésentation confirmée. Les données varient beaucoup d'est en ouest du Canada et bien qu'elles ne représentent que 6 % de la population canadienne, elles atteignent 16 % à Toronto, 50 % à Winnipeg et 90 % à Yellowknife (Gaetz *et al.*, 2013, p. 28). Sans avoir de chiffres précis, ces tendances se confirment aussi au Québec (PNLI, 2014).

Au chapitre des transformations des figures de l'itinérance, on observe enfin que celle-ci n'est plus strictement liée au centre-ville de Montréal ou de Québec. En effet, des quartiers périphériques connaissent maintenant des personnes qui vivent ces difficultés tout comme les villes moyennes du Québec⁹.

Complexité de l'itinérance et définitions

L'itinérance est une problématique complexe au croisement de facteurs structurels, individuels et institutionnels. Elle se décline de diverses manières. Aucune définition ne fait consensus, mais plusieurs se recourent. Nous en retiendrons deux : celle du CHRN (Réseau canadien de recherche sur l'itinérance, 2012) que de nombreux chercheurs tendent à utiliser dans leurs travaux et celle proposée dans le cadre de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Gouvernement du Québec (PNLI, 2014).

Pour le premier (CHRN, 2012, p. 1) :

« L'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de

⁷ Laberge, D. (ed.), (2000), *Errance Urbaine*, Éditions MultiMondes, Québec.

⁸ Cité dans Gaetz *et al.*, 2013.

⁹ <http://www.maisondupere.org/index.php?module=CMS&id=6>.

logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible ».

Quant à la PNLI (2014), elle explique cette situation par le « processus de désaffiliation sociale et la situation de rupture sociale » et qui se manifeste, entre autres, par une difficulté à avoir un lieu d'habitation en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir.

Diverses formes d'itinérance apparaissent et ne répondent pas toutes aux mêmes caractéristiques. Plusieurs typologies sont proposées dans la littérature scientifique. Une première publiée par le CHRN (2012) construit quatre catégories distinctes.

Premièrement, les personnes sans abri, ou les personnes absolument sans abri qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains. Dans cette catégorie, « *les personnes utiliseront comme lieux temporaires où dormir des édifices locatifs ou industriels abandonnés, les couloirs ou les voies de circulation du métro, les gares de train ou d'autobus, les espaces de stationnement, les édicules de rangement* » (Laberge et Roy, 2001, p. 121)¹⁰.

Deuxièmement, les personnes utilisant les refuges d'urgence, y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri, ainsi que les refuges pour les personnes affectées par la violence familiale. Les données citées plus haut indiquent l'importance de telles ressources.

Troisièmement, les personnes logées provisoirement, signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas le droit au maintien dans les lieux.

Et, quatrièmement, les personnes à risque d'itinérance, soit des personnes qui ne sont pas sans abri, mais dont la situation économique et/ou de logement est précaire ou ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité. Ici on trouve des habitats dont les « *maisons de chambres, petits hôtels de passage, meublés qui constituent une ressource caractéristique des centres-villes : bien qu'accessibles, ces logis requièrent néanmoins des ressources financières dont ne disposent pas toujours les personnes sans abri* » (Laberge et Roy, 2001, p. 121).

Une autre manière de lire le phénomène est à travers la dimension temporelle. On y parle alors d'itinérance situationnelle qui souligne le caractère temporaire du fait d'être sans logement ou

¹⁰ Laberge, D., Roy, S. (2001). « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public », *Sociologie et sociétés*.

sans chez-soi ; l'itinérance cyclique qui indique l'alternance entre la vie à la rue et celle en logement ; enfin, l'itinérance chronique qui évoque la situation de ceux qui n'ont pas, depuis longtemps, de lieu où habiter et qui sont certes les plus visibles quoique numériquement les moins nombreux (PNLI, 2014).

Itinérance cachée, *couchsurfing* ou domiciliation précaire ?

L'élément clé de ces diverses définitions et qui nous intéressent au plus haut point dans cette recherche est le non accès à un habitat ou la difficulté à se loger. Nous nous intéresserons donc à ceux que le CHNR nomme « les personnes logées provisoirement » et « les personnes à risque d'itinérance » qui développent diverses stratégies pour se loger et rester invisibles. Ces personnes sont en quelque sorte éloignées de la figure classique de l'itinérance et correspondent davantage à des formes d'itinérance situationnelle ou cyclique. Ces personnes adoptent des formes de circulation, occupent des habitats précaires ou ont des pratiques de *couchsurfing* ou de *crowding* qui, tout en assurant un lieu d'habitation ponctuellement, n'en sont pas moins dans une grande vulnérabilité, parce que marquées par les aléas des rencontres et des possibilités. Ce sont ces phénomènes qui sont explorés dans cette recherche. Ils représentent des formes d'itinérance peu documentées et qui apparaissent dans des territoires où généralement on n'a pas tendance à y associer le phénomène de l'itinérance et, dans les cas qui nous occupent ici, le Quartier Côte-des-Neiges et l'Ouest de la Ville et plus spécifiquement les situations vécues par des personnes fréquentant les ressources communautaires Multicaf et AJOI.

Ainsi, dans le cas des *couchsurfers*, les personnes qui vivent temporairement avec d'autres sont sans garantie de résidence soutenue ni de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent, passant d'un sofa à l'autre, d'un lieu à l'autre sans véritable planification et sans contrôle sur le déroulement. Elles ne payent pas de loyer, mais peuvent contribuer de diverses manières et la durée de leur séjour n'est généralement pas très longue : quelques jours voire quelques semaines. Cette condition de logement est temporaire, et il n'y a pas vraiment de possibilités qu'elle devienne permanente. Dans les cas où certains « sans-abri » peuvent louer un logement temporaire ou une chambre de motel, séjourner dans une maison d'hébergement ou une maison de chambre, etc., ce type d'hébergement n'offre pas non plus de perspective ou de promesse de permanence. Ils demeurent des lieux précaires.

Ces phénomènes, tout en étant associés à la problématique de l'itinérance, peuvent être qualifiés d'« itinérance cachée » au sens où elle correspond aux critères de précarité résidentielle et des difficultés personnelles tout en n'étant pas publiquement associés à de l'itinérance entendue dans sa version « classique » voire chronique. En fait, un terme plus approprié serait celui de personne « sans abri » ou encore « sans domicile fixe » (SDF). Car, l'éventualité qu'une personne se retrouve à Montréal « sans toit ou sans abri » de façon continue et dans la longue durée est une situation vécue par un très petit nombre de personnes. Dès lors, le qualificatif SDF est plus approprié quoique pas complètement adéquat non plus en regard des situations décrites et de

l'énorme littérature sur cette appellation. Nous nous concentrerons donc sur l'idée d'instabilité résidentielle, d'habitat indigne ou de domiciliation précaire à travers diverses pratiques dont le *couchsurfing* qui peuvent prendre diverses configurations. Pour penser ces diverses appellations, il nous faut référer à son envers : la domiciliation qui peut se définir comme : « *l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée. Cet espace constitue le lieu de référence à la fois concret et symbolique pour l'individu qui y réside et pour ceux avec qui il est en interaction* » (Laberge et Roy, 2001, p. 122).

Concrètement, cinq critères – présence forte ou déficience évidente – permettent de qualifier l'état de domiciliation d'une personne :

- La continuité : avoir accès et habiter un domicile sur une période relativement longue et stable ; son corolaire : l'instabilité.
- La sécurité : habiter un domicile où on se sent en sûreté, non menacé par un quelconque danger physique ou provenant de l'environnement ; son corolaire : l'insécurité.
- L'intimité : pouvoir vivre sans être sous le regard continu de l'autre, soustrait au regard public ; son corolaire : l'étalage de sa vie privée.
- L'exclusivité : accessibilité limitée aux seules personnes qui en ont un usage légalement reconnu, ce qui exclut les autres personnes à moins d'une autorisation ; son corolaire : l'inclusivité et plus précisément la cohabitation non volontaire.
- La souveraineté : être en situation de plein pouvoir sur les activités menées à l'intérieur de son domicile ; son corolaire : la dépendance.

Dans le présent rapport, nous nous intéresserons aux pratiques d'habitat précaire et de *couchsurfing* chez des personnes fréquentant les ressources Multicaf et Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'île respectivement située à CND et dans l'Ouest de l'Île de Montréal. Ces deux « terrains », quoique fort différents, nous informent chacun à leur manière sur ces thèmes et nous permettent de mieux saisir les diverses facettes de situations qui, tout en n'étant pas des figures classiques de l'itinérance, en constituent des variantes. L'itinérance « cachée », qui concerne des milliers de personnes au Québec, renvoie à des situations de précarité résidentielle et de vulnérabilité individuelle qui, si elles ne sont pas prises en considération, constituent des sortes d'antichambres de l'itinérance au sens fort du terme. Autrement dit, mieux saisir les mécanismes en jeu, les processus et les lieux d'accélération ou de blocage de la venue à l'itinérance, nous permettra collectivement de mieux penser les solutions à ces situations marquées par une grande vulnérabilité autant matérielle qu'identitaire. Il nous faut prendre la mesure du fait que – « Pour être, il faut être quelque part » (Laberge et Roy, 2001) et que, sans attache, sans lieu à soi, sans domicile, on devient invisible aux autres, à la société et en bout de course à soi-même.

2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ : LE QUARTIER CÔTES-DES-NEIGES

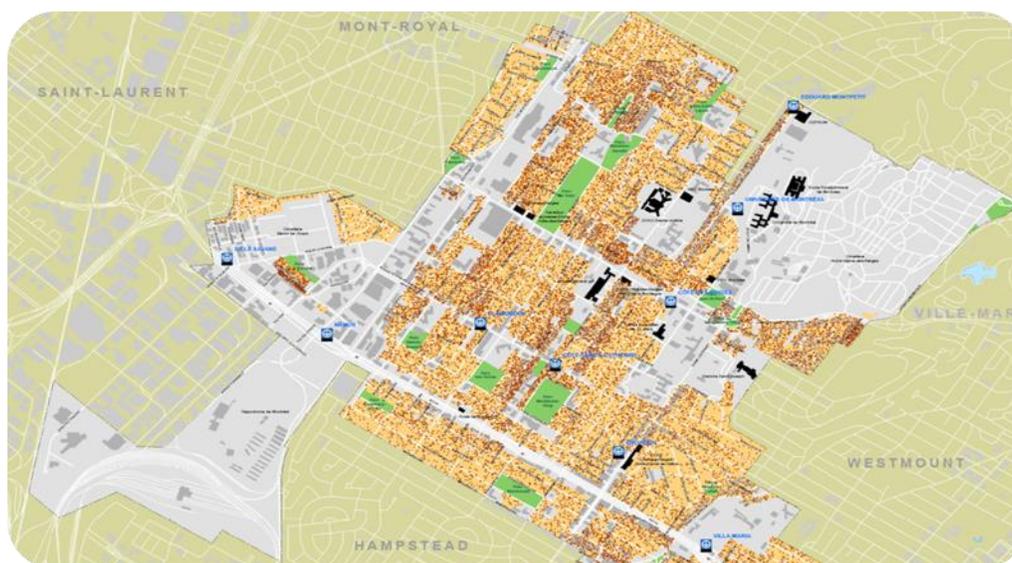
Le quartier Côtes-des-Neiges est situé dans l'arrondissement Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Cet arrondissement représente environ 9 % de la population de l'agglomération. Entre 1966 et 2006, le nombre d'habitants diminue dans l'arrondissement et dans la Ville de Montréal alors qu'il augmente dans l'agglomération montréalaise. À partir de 2006, la population augmente dans l'arrondissement, mais moins rapidement que pour la ville ou l'agglomération.

Tableau 1 : Évolution de la population dans le territoire de Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Indicateurs	Population				Pourcentage sur l'agglomération	Croissance de la population (%)		
	Années	1966	2001	2006		2011	2006	2001-2006
CDN-NDG		183 288	164 806	164 246	165 031	8,9%	-0,3	0,5
Ville de Montréal		1 550 709	1 584 400	1 620 693	1 649 519	87,4%	2,3	1,8
Agglomération		1 775 846	1 812 723	1 854 442	1 886 481	100	2,3	1,7

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 1966, 2001, 2006, 2011.

Figure 1 : Répartition de la population dans Côte-des-Neiges



1 point = 5 personnes

Sources : Statistique Canada (secteurs de dénombrement), 1996, ministère des richesses naturelles-BDTQ (bâtiments), 1994, DMTL Spatial (CanMap Streetfiles V.5.1), 2001, Communauté urbaine de Montréal (arrondissements, occupation du sol), 1996. Conception et réalisation : André Parent – géographie, UQAM (2013).

2.1 Méthodologie utilisée et indicateurs sélectionnés

Pour cette étude, nous avons essentiellement utilisé les données brutes issues des recensements de la population effectués par Statistique Canada en 1996 et en 2006 et téléchargés via Beyond 20/20. Nous avons également tiré des informations à partir des Profils sociodémographiques et des Profils des districts électoraux des arrondissements ou des villes de 2001, 2006 et 2011¹¹. Nous allons utiliser ces données en complément de notre analyse cartographique pour comparer les tendances dans la ville de Montréal et dans l'agglomération. Par conséquent, il peut parfois y avoir certains décalages dans les données de comparaison et les données brutes tirées des recensements. Ces différences peuvent être liées à l'utilisation de deux bases de données différentes, à la simplification des données ou à des méthodes de calculs différentes. Nous les avons seulement utilisées pour faire apparaître des tendances générales.

Après une première analyse de l'ensemble des données, nous avons sélectionné quatre indicateurs nous permettant de dresser un portrait représentatif dans chacun de nos territoires et ce, afin de répondre au besoin d'illustrer l'évolution de la pauvreté, de la marginalité et de la fragilité.

Nous avons approfondi nos analyses à partir d'une cartographie de ces quatre indicateurs pour les périodes de 1996 et 2006. La cartographie nous permettra de localiser les secteurs les plus touchés et de décrire comment le phénomène évolue, le tout afin de définir des îlots critiques qui cumulent ces éléments de défavorisation. Pour faire la discrétisation des cartes, nous avons utilisé la méthode des moyennes emboîtées, car elle permet de rendre le mieux compte de l'évolution d'un phénomène tout en tenant compte de la forme rencontrée de distribution. Elle permet donc de réaliser des comparaisons.

Les trois indicateurs sociodémographiques que nous avons utilisés pour l'analyse sont les suivants :

- le pourcentage de familles monoparentales ;
- le pourcentage de la population issue des minorités visibles ;
- le pourcentage de la population de 15-24 ans qui ne fréquente pas l'école ;

Nous avons retenu de travailler avec un indicateur socioéconomique, à savoir le nombre de ménages locataires consacrant 30 % et plus de leurs revenus pour payer le loyer.

¹¹ Les données sont regroupées dans différents tableaux et illustrées par les cartes placées en Annexes.

2.2 Îlots défavorisés du quartier Côte-des-Neiges

En cumulant trois indicateurs sociodémographiques et un indicateur socioéconomique, nous avons identifié les secteurs qui sont touchés par les plus hauts taux de défavorisation pour chacun des indicateurs (Tableau 2). Nous avons ainsi pu identifier les secteurs critiques qui cumulent des difficultés et que nous nommons îlots défavorisés. Sur les résultats de nos analyses cartographiques, il apparaît qu'un secteur en particulier est le plus sévèrement touché par chacun des indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques.

Ainsi, le quadrilatère défini par les rues Wilderton, l'avenue Linton, le boulevard Décarie et la rue Jean Talon Ouest apparaît comme le secteur le plus touché par des phénomènes de pauvreté, de marginalité et de fragilité sociale. De plus, des difficultés s'accroissent entre 1996 et 2006. À ce jour, les données du recensement de 2011 ne permettent pas de voir si cette tendance se confirme pour ce secteur.

Le quadrilatère délimité par la rue Bourret, l'avenue Coolbrock et l'avenue Saint-Kevin jusqu'à l'avenue Victoria est également un secteur cumulant plusieurs obstacles.

Tableau 2 : Mise en perspective des secteurs critiques dans le quartier Côte-des-Neiges (1996 et 2006)

Quadrilatères	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Total
L'avenue Wilderton, la rue Jean-Talon O, le boulevard Décarie et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine	I	I	I		3
La rue Bourret, l'avenue Coolbrock et l'avenue Saint-Kevin jusqu'à l'avenue Victoria	I			I	2
Chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard Édouard-Montpetit, l'avenue Wilderton et la rue Jean Talon Ouest				I	1
L'avenue Victoria, la rue Bourret, le boulevard Édouard-Montpetit jusqu'au métro Édouard-Montpetit				I	1
Chemin Circle, le chemin de la Côte-Saint-Luc, l'avenue Roslyn et le chemin Queen Mary			I		1

Indicateur 1 : Pourcentage de familles monoparentales

Indicateur 2 : Pourcentage de la population issue des minorités visibles

- Indicateur 3 : Pourcentage de la population de 15-24 ans qui ne fréquente pas l'école (seulement pour l'Ouest).
- Indicateur 4 : Pourcentage de ménages locataires consacrant 30 % et plus du loyer brut pour le loyer

Dans le Tableau 2, les zones en gris indiquent des territoires qui ne présentent pas des taux élevés ou qui, pour l'indicateur retenu, ont peu bougé entre 1996 et 2006. Par contre, les zones incluant un chiffre romain sont des secteurs qui présentent les plus hauts taux pour l'indicateur relevé ou une forte augmentation entre 1996 et 2006. La colonne « Total » cumule les zones présentant un taux élevé pour l'indicateur concerné. Une seule zone, la première, présente une situation où trois indicateurs témoignent la présence de taux élevés.

3. DOMICILIATION PRÉCAIRE À CÔTE-DES-NEIGES : UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Après avoir présenté la méthodologie utilisée pour la collecte et le traitement de données, nous présenterons les principaux résultats qui se dégagent de cette étude. Dans un troisième temps, nous présenterons les pistes de travail identifiées par des répondants et répondantes et dans un quatrième temps nous produirons une analyse des données colligées.

3.1 Méthodologie utilisée

Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé une « méthodologie évolutive » qui a reposé sur trois types d'activités de recherche.

- Une période d'observation participante a été effectuée dans les locaux de l'organisme Multicaf sur une période de trois semaines (d'août à septembre 2013).
- De l'été 2013 à l'hiver 2014, des entrevues semi-directives ou directives auprès :
 - de travailleurs d'organismes communautaires et institutionnels, au total dix entrevues ont été réalisées ; la durée des entrevues variait d'une vingtaine de minutes à un maximum de deux heures ;
 - de vingt personnes fréquentant l'organisme Multicaf.
- Présence et présentation auprès d'intervenants d'organisations communautaires de l'arrondissement.
 - Présence à deux rencontres de travail d'un Comité de travail sur la question de l'itinérance à Côte-des-Neiges, rencontres convoquées par l'organisme Multicaf, une au printemps et l'autre pendant l'été 2013 ;
 - Présentation en octobre 2013 auprès de membres de la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. À cette rencontre, nous invitons des intervenants du secteur communautaire ou du réseau institutionnel à compléter une fiche d'observation relative à toute situation de domiciliation précaire recensée auprès de bénéficiaires de services communautaires de leur organisme.

Par méthodologie évolutive, nous entendons une méthode de travail qui a été modifiée de façon significative, en commun accord avec les représentants de l'organisme Multicaf, afin de contourner les différentes difficultés que nous avons rencontrées. Le processus initial de recherche prévoyait qu'à partir d'une prise de contact auprès de cinq représentants d'organisations communautaires du quartier de Côte-des-Neiges qui nous ont été référées par Multicaf, les responsables de ces organisations pourraient être en mesure d'identifier, pour effectuer des entrevues, le nom de personnes qui vivraient une « nouvelle forme d'itinérance ».

Par nouvelle forme d'itinérance, il était alors entendu des situations de *couchsurfing*, de *crowding* ou toute autre situation révélatrice d'une domiciliation précaire.

La réalisation de ce plan de recherche n'a pas été possible. Pourquoi ? En raison de la règle de confidentialité à laquelle sont astreints les responsables d'organisations que nous avons rencontrés. Ces intervenants et intervenantes ont indiqué ne pas pouvoir nous référer des personnes bénéficiant des services de leur organisation sans révéler sur elles des informations considérées confidentielles. Cet obstacle a été majeur, d'autant plus que la nature même de la question de recherche, comme nous le verrons dans la section qui présente les résultats de l'étude, les interpelait peu. Si la situation de l'itinérance classique faisait sens pour les intervenants et les intervenantes que nous avons approchés, la question des nouvelles formes d'itinérance ne leur était pas très parlante. Le terme « nouvelles formes d'itinérance » ne faisait pas sens en soi. Il a fallu expliquer ce qu'on entendait par cette expression et « forcer » en quelque sorte une compréhension qui n'allait pas de soi au premier abord.

3.2 Présentation des résultats de l'étude

3.2.1 Entrevues réalisées auprès de répondants et de répondantes d'organisations institutionnelles ou communautaires

En réponse aux questions que nous avons posées à neuf répondants d'organismes communautaires et institutionnels actifs dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce sur le phénomène de la domiciliation précaire dans le quartier Côte-des-Neiges, nous dégageons un ensemble de constats. Nous avons donc interviewé une dizaine de personnes, c'est-à-dire :

- Un intervenant pour chacun des organismes suivants : Promis, Multicécoute, Femmes du Monde, Médecins du Monde ;
- Deux intervenants à Multicaf ;
- Deux personnes du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal ;
- Un travailleur de rue chez Tandem travaillant auprès de jeunes âgés de 12 à 25 ans et un travailleur intervenant auprès de personnes âgées.

1. Du phénomène de l'itinérance à la réalité complexe de personnes sans domicile fixe

Peu de personnes interviennent directement sur la question de l'itinérance à Côte-des-Neiges. À part le service de Police de la Ville de Montréal et des organismes spécialisés extérieurs au territoire, la question de l'itinérance ne fait pas l'objet d'une intervention ciblée dans le quartier. Nous présenterons dans cette première section des informations qui proviennent de l'équipe de

patrouilleurs de rue du quartier Côte-des-Neiges qui intervient directement auprès de personnes itinérantes.

Dès le départ, une distinction est faite par le patrouilleur que nous avons rencontré. Il indique qu'en règle générale, le phénomène de l'itinérance désigne des personnes qui sont sans logis et qui errent dans les rues de Montréal. Par contre, les personnes dans la rue auprès de qui ils font une intervention ou auprès de qui ils sont en contact, sont à la fois des personnes itinérantes classiques et des personnes en situation de domiciliation précaire. Pour distinguer ces deux univers, l'équipe utilise le terme personne sans domicile fixe (SDF).

L'équipe a été mise en place en 2011. Il y avait alors moins de 10 personnes en situation d'itinérance classique. En 2014, un peu moins de 50 personnes se retrouvent à la fois être des personnes itinérantes classiques (30) et des personnes SDF (18). Cette population est à presque 100 % masculine. Il s'agit de personnes généralement adultes ou jeunes adultes. Elles sont issues des communautés souches, des communautés culturelles ou de l'immigration récente. Ces personnes ont souvent des problèmes de santé mentale ou des problèmes de toxicomanie. Ces problèmes pouvaient être présents avant le début de la domiciliation précaire comme ils peuvent découler du fait de vivre dans des conditions très difficiles d'errance. En l'espace de trois années, le phénomène a pris de l'importance dans le quartier tant en ce qui a trait au nombre de personnes que de la lourdeur des cas rencontrés.

Sur les personnes itinérantes classiques, nous disposons de nombreuses études qui ont été réalisées tant au Québec qu'au Canada. Elles permettent de bien comprendre le phénomène et nous sommes en terrain connu. Nous avons donc dirigé l'entrevue sur la deuxième catégorie, les SDF.

Sur les 18 personnes qui composent la catégorie dite SDF, nous observons deux profils selon le répondant rencontré. D'une part, nous retrouvons principalement, mais pas exclusivement, des personnes issues de communautés culturelles ou de l'immigration récente. Elles se trouvent dans la rue pour de courtes périodes et parfois de façon cyclique. Par exemple, des personnes ont des difficultés financières et cohabitent avec des personnes apparentées. La cohabitation dure un certain temps, jusqu'au moment où elles doivent quitter ce domicile. Elles se trouvent alors momentanément à la rue. Leur réseau peut les réintégrer et elles peuvent à nouveau se retrouver à la rue. La situation peut s'améliorer et permettre une intégration positive. Elle peut se dégrader et conduire à l'itinérance classique.

D'autre part, nous retrouvons des situations de « domiciliation collective de relative courte durée ». Une personne qui n'avait pas de logement réussi à avoir un revenu relativement stable qui lui permet de louer un appartement ou une chambre. Elle invite un ou des amis à partager son appartement ou sa chambre. Pour une courte période il y a hébergement. Pour diverses raisons – non paiement de loyer, consommation et désordre public, non respect des règles

locatives, arrivée du printemps, etc. – une ou des personnes quittent ou sont évincées. La ou les personnes vont alors se retrouver à la rue. Elles y seront de façon cyclique en fonction des opportunités qui vont se présenter de pouvoir cohabiter avec une autre personne ou de stabiliser sa propre situation financière et louer un logement.

Ces deux cas de figure ne sont pas isolés l'un de l'autre. À titre indicatif, le répondant citait la réalité d'une personne qui, il y a deux ans, sortait de la situation de SDF et devenait itinérante classique. Au fil des deux années, l'équipe de patrouilleurs a vu les conditions physique et mentale de cette personne se détériorer à grande vitesse : perte de poids, perte de la motricité fine, désorientation sociale et temporelle, alimentation déficiente et consommation régulière de substances diverses. Cette personne s'installe alors dans un mal être physique et mental qui la rend « asociale » et qui alimente une intolérance publique du type « passe ton chemin », donc qui pousse littéralement l'individu à se rendre tout petit – quasi invisible – pour ne pas déranger. Cette personne a récemment été interpellée par l'équipe de patrouilleurs en raison de problèmes qu'elle causait dans un restaurant.

Face à cette situation, l'équipe de patrouilleurs peut compter sur quelques ressources communautaires ou institutionnelles. Par exemple, dans le cas nommé précédemment, les patrouilleurs ont pris contact avec l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMERII) qui est venue et qui a pris le relais.

Le phénomène de l'itinérance, tel que décrit par le répondant, révèle deux situations très différentes.

- Une première fait moins l'objet de notre étude, mais qui, par la croissance observée en deux années sur le territoire, soulève des questions en termes de préparation de la communauté de Côte-des-Neiges à une expansion du phénomène si la tendance se maintient.
- Une deuxième, qui fait l'objet de notre étude, montre toute l'importance de la question de la domiciliation précaire, laquelle est révélatrice de situations de stress ou de détresse qui conduisent parfois à l'itinérance classique. Ces réalités demandent à être prises en considération.

Le répondant que nous avons rencontré a indiqué que ces deux situations soulèvent la question des réponses que la communauté devra envisager pour intervenir sur la question de la domiciliation précaire.

D'un côté, il semble qu'il faille répondre à la domiciliation précaire par une analyse de l'offre des services existants.

- Sur quelles compétences et expertises peuvent-elles compter ou devraient-elles mobiliser ?

- Comment travailler de façon concertée pour régler de façon concrète les problèmes vécus par une personne SDF-Itinérante ?

D'un autre côté, la réalité vécue par les organisations institutionnelles et communautaires fait en sorte que ces dernières ont perdu tant le mandat d'intervenir auprès de cette population que l'expertise qu'elles détenaient (niveau institutionnel) ou manquent tout simplement de ressources (tant le milieu institutionnel que communautaire) pour bien intervenir auprès de personnes SDF-Itinérantes.

Le répondant indique ne pas pouvoir compter sur un plan d'action globale d'intervention à l'échelle du quartier ou de l'Arrondissement (ou même au plan national) qui permettrait de soutenir une stratégie territoriale concertée de travail sur la question SDF-Itinérance. Un plan et une stratégie qui placeraient au cœur de la concertation des actions concrètes à poser pour répondre efficacement aux besoins de la personne SDF-Itinérante.

2. Faible compréhension du phénomène lié aux nouvelles formes d'itinérance

Les intervenants interviewés ont clairement indiqué qu'ils ou elles sont conscients de l'occurrence de situations d'itinérance non conventionnelles, mais il leur est difficile d'en parler en pleine connaissance de cause. En effet, peu de répondants ont été capables de qualifier clairement les types de domiciliation précaire et leurs principales caractéristiques. Les personnes interviewées ont indiqué que les bénéficiaires des services de leur organisation se trouvaient parfois concernées par des situations liées :

- au *couchsurfing*, qualifiant par ce terme des situations vécues principalement mais pas exclusivement par des jeunes ou des jeunes adultes ;
- au *crowding*, qualifiant des situations familiales vécues généralement, mais pas de façon exclusive, par des familles immigrantes nouvellement arrivées ;
- aux déménagements à répétition touchant une grande diversité de personnes et de types de familles, et ce en raison de diverses raisons, dont l'insalubrité des logements.

Les entrevues ont permis de dégager des propos des répondants des situations anecdotiques. C'est-à-dire des exemples de situations qui font figure d'exemple sans que cette réalité soit dite importante en nombre. Nous avons regroupé ci-dessous certains des propos décrivant ces situations anecdotiques de domiciliation précaire.

- *Un jeune immigrant est obligé de vivre chez un membre de sa famille. Il commet des vols. La personne qui l'héberge le met à la porte. L'immigrant à la rue a peur d'être renvoyé dans son pays et reste silencieux sur sa situation. Cette personne ne se dit pas itinérante.*

- *Une femme est victime de violence conjugale. Elle loue un espace pour entreposer ses effets. Elle quitte le conjoint. Elle demeure quelque temps chez une amie. Elle a un très petit réseau social. Elle flâne dans des lieux publics jour et nuit. Cela dure quelques temps, jusqu'à ce qu'une entrée d'argent permette de stabiliser sa situation.*
- *Des femmes cohabitent avec des hommes uniquement pour être logées : particulièrement, mais pas exclusivement, la situation de jeunes femmes ayant quitté le foyer familial.*
- *Des jeunes femmes vivent du couchsurfing. Elles dorment souvent chez des garçons qui les hébergent, parfois chez des amies filles.*
- *Des parents immigrants s'installent à CDN et quand ils sont prêts, ils font venir leurs enfants. L'accueil des enfants est parfois difficile, surtout quand le jeune en question n'a pas eu de contact avec les parents au moment où il vivait dans son pays d'origine.*

3. Domiciliation précaire en contexte de pauvreté

Dans les propos recueillis, nous observons que la pauvreté est associée par les répondants à des déficits d'intégration. La pauvreté prend différentes formes, dont les formes économique, légale ou sociale.

- La pauvreté économique correspond aux situations vécues par des personnes qui sont sans revenu ou qui ont des revenus ne permettant pas de sortir de la pauvreté.
- La pauvreté légale désigne une diversité de situations allant de l'absence de citoyenneté (résidents ou résidentes dites illégales) à la réalité de personnes disposant des droits associés à la citoyenneté, mais qui les connaissent mal ou pas ou encore qui ne se sentent pas assez en confiance ou en moyen pour les faire respecter.
- La pauvreté sociale désigne essentiellement des personnes isolées. L'isolement affecte particulièrement, mais pas exclusivement, deux populations : les jeunes et les personnes âgées. Dans les deux cas, il y a des ruptures fortes avec le milieu familial ou parental. Pour les jeunes, la situation la plus rencontrée est celle du jeune qui est mis à la porte par ses parents ou encore du jeune qui rompt avec la maison familiale. Pour les personnes âgées, l'effritement de la famille ou de relations avec des pairs, lié à la mort du conjoint ou à l'étiollement des liens avec les autres membres de la famille ou encore avec des pairs, joue grandement sur leur isolement.

Quand les ressources socioéconomiques ne sont pas présentes en quantité et en qualité suffisantes, les facteurs suivants ont été identifiés par les intervenants que nous avons rencontrés pour décrire le contexte de domiciliation précaire.

- L'isolement des personnes.
- Des difficultés d'intégration sociale à la société d'accueil et d'insertion socioéconomique.
- Des espaces de services non couverts par les ressources existantes.
- L'insalubrité et le coût élevé des logements.
- Des problèmes de santé mentale.
- Des problèmes de toxicomanie.
- De la violence familiale.
- Des difficultés familiales, dont la question du choc culturel entre des générations socialisées dans des contextes culturels différents (pays d'origine versus pays d'accueil).
- Des difficultés que rencontrent des adolescents en milieu scolaire.
- Des processus de recrutement de jeunes dans des réseaux liés à des activités illicites.
- Le manque de connaissances par rapport aux ressources publiques ou communautaires disponibles.
- Le fait d'être sans statut de citoyenneté.

4. Domiciliation précaire transitant par la solidarité de base

À la situation de pauvreté décrite précédemment, les entretiens nous ont permis d'identifier la présence d'une mouvance de « solidarité sociale par l'hébergement ». La solidarité sociale par l'hébergement observée et évoquée par les répondants est illustrée de la façon suivante :

- D'une part, des personnes immigrantes en situation de forte instabilité et vulnérabilité domiciliaires sont hébergées par d'autres membres de leur communauté : avec ou sans lien de parenté (sur ce point nous disposons de peu d'informations).
- D'autre part, des jeunes quittent le milieu familial et sont hébergés par des parents proches ou par des amis. Cette situation est aussi être présente chez des personnes adultes ou encore chez des personnes âgées. Pour ce dernier groupe, nous disposons de peu d'éléments d'information.

Ces réseaux de solidarité par l'hébergement constituent des filets de sécurité provisoire qui atténuent le problème vécu par les personnes ou par les familles qui se trouvent en situation de domiciliation précaire. Cette solidarité sociale représente une surcharge pour les aidants et peut difficilement durer dans le temps sans engendrer des effets négatifs sur les aidants.

5. Rapports genrés de domiciliation précaire en situation de pauvreté

Dans le cas de femmes qui vivent une domiciliation précaire, jeunes ou moins jeunes, des répondants ont indiqué que ces personnes peuvent établir auprès d'hommes des relations transactionnelles qui leur permettent, au premier abord, de sécuriser leur situation en leur garantissant un toit. Toutefois, ces mêmes répondants indiquent que de telles transactions apportent de la sécurité mais sont aussi source d'insécurité. Une insécurité qui serait liée à une perte d'autonomie et à des obligations contractuelles informelles en échange du service rendu de domiciliation.

3.2.2 Données extraites de fiches d'observation

Nous avons reçu 44 fiches d'observation d'intervenants d'organismes communautaires ou institutionnels de l'arrondissement CDN/NDG¹². Chaque fiche cumule un ensemble d'informations qui permettent de cerner le contexte et le cadre dans lequel est vécue la domiciliation précaire.

Concrètement, nous disposons de données pour un nombre presque égal d'hommes (23) et de femmes (21). Ces personnes sont majoritairement âgées entre 30 et 50 ans. Leur situation domiciliaire est clairement indiquée pour 27 d'entre elles. Sur 27 personnes, il est indiqué que 19 ont une résidence stable et 8 une résidence instable. De ces 8 personnes, 6 déclarent faire du *couchsurfing* (dont 4 femmes) et 2 hommes ont dit se trouver en situation d'itinérance classique.

En ce qui a trait à la situation socioéconomique des personnes qui ont été recensées dans les fiches, nous disposons d'informations pour 27 personnes sur 44. Sur les 27 personnes concernées, 15 indiquent recevoir des revenus de l'aide sociale, 5 indiquent être salariées (2 à temps plein et 3 à temps partiel), 4 indiquent ne pas avoir de revenu, une personne reçoit des prêts et bourses, une est aidée économiquement par des proches et, enfin, une dernière personne indique faire la quête. Clairement, la majorité de ces personnes vivent une précarité économique qui leur rend difficile l'accès à une domiciliation de qualité.

Les personnes qui ont contacté par téléphone l'intervenant ou qui se sont présentées dans l'organisme communautaire ou institutionnel ont indiqué certains des problèmes auxquels elles font face et ont fait aussi part de leurs besoins. Ces besoins ont été regroupés en trois grandes catégories : les besoins socio-affectifs, les besoins sociaux et les besoins matériels.

- Les besoins socio-affectifs touchent des situations du type détresse psychologique, problème familial et besoin d'écoute ou besoin de socialiser.

¹² Un exemple de fiche a été placé en Annexe.

- Les besoins sociaux touchent des situations liées au logement, aux revenus, à l'emploi ou à diverses demandes de renseignements liés à la dimension sociale.
- Les besoins matériels concernent l'accès à des installations sanitaires ou l'accès à des objets de consommation (de la nourriture, du linge, des couches, etc.).

Sur 59 besoins identifiés dans les 44 fiches, 20 sont socio-affectifs, 23 socioéconomiques et 16 matériels. De façon claire, les dimensions sociales et économiques sont au cœur des besoins portés par les personnes concernées. Il est tout aussi clair que ces besoins demandent des actions qui doivent couvrir ces deux champs tout en permettant d'agir à court terme pour répondre aux urgences qui sont au cœur des besoins de certaines de ces personnes.

3.2.3 Données recueillies auprès de personnes fréquentant l'organisme Multicaf

Au cours de l'été 2013, sur une période de trois semaines, vingt personnes ont été interviewées. Ces entrevues ont été réalisées au moment où ces personnes prenaient un repas sur l'heure du midi à Multicaf. La majorité de ces personnes sont des hommes. Notre échantillon est relativement âgé, une moyenne de 50 ans. Il est plus représenté par des personnes québécoises de souche que par des personnes issues de communautés culturelles ou de l'immigration récente. Généralement, ces personnes ne travaillent pas. Une grande majorité des répondants sont bénéficiaires de l'aide sociale et plusieurs d'entre eux ou elles connaissent des problèmes de santé mentale. Le fait que ces personnes soient bénéficiaires de l'aide sociale implique qu'elles aient une adresse fixe. Ceci ne signifie pas qu'elles ne vivent pas une situation de domiciliation précaire. Les entrevues ont permis de mieux comprendre la trajectoire de précarité entourant leur situation actuelle de leur domiciliation.

Des propos recueillis auprès des répondants, il se dégage trois cas de figure de domiciliation.

- **Premier cas de figure : une domiciliation précaire de type *couchsurfing*, *crowding*, ou liée à des déménagements répétitifs**

Ces situations sont vécues par la très grande majorité des personnes interviewées, lesquelles les expliquent en identifiant différents facteurs :

- Épisodes personnels difficiles :
 - au niveau de la santé mentale
 - en lien avec la toxicomanie
- Difficultés liées au marché du travail :
 - d'avoir accès à un travail
 - d'avoir perdu un travail

- d'obtenir des revenus décents
- Disputes :
 - au sein de l'unité familiale (pouvant impliquer de la violence conjugale)
 - avec des colocataires
 - avec des propriétaires
- Difficultés au niveau du logement :
 - piètre qualité des logements : insalubrité ou insécurité
 - un feu : les personnes perdent tout et, dans la presque totalité des cas, elles n'étaient pas assurées
 - des travaux de rénovation
 - prix trop élevé du loyer.
- **Deuxième cas de figure : une entrée dans l'itinérance classique**

Au sein de la population interviewée, il s'agit de cas minoritaires, mais présents. Comme nous le constaterons dans la présentation de témoignages, plusieurs personnes se trouvent en situation limite de se retrouver en itinérance classique.

- **Troisième cas de figure : une pratique de domiciliation précaire de type *squatting***

Nous avons recensé un seul cas de *squatting* parmi les personnes interviewées.

Afin d'illustrer et de mieux comprendre les trois cas de figure de domiciliation précaire qui se dégagent des propos des répondants, nous présentons douze résumés d'entrevues réalisées auprès de personnes fréquentant l'organisme Multicaf.

1. Jocelyn

Jocelyn a tout perdu il y a deux ans dans un incendie. Il vivait de revenus de l'aide sociale. Depuis, il est pris en charge par Mission Bon Accueil. Il dit se promener d'un organisme à l'autre. Il n'a pas eu besoin de dormir dans la rue. Il indique avoir des problèmes de santé mentale.

Jeune homme (18 ans), il travaillait pour une compagnie de textile. Il aménage alors en appartement. Quelques mois plus tard, il perd son emploi. Il est 6 à 8 semaines sans revenu. Il veut retourner chez sa mère, mais elle n'est pas d'accord. Il se retrouve dans la rue. Il est pris en charge par un refuge pour jeunes pour quelques mois. Il reçoit son chômage pendant ce temps. Il se trouve une chambre, petite, mais propre. Il épuise le chômage et devient bénéficiaire de l'aide

sociale. Il loue une chambre pas chère pendant quelques années, mais le logement est insalubre (problèmes de coquerelles). Il quitte en raison des rénovations (donc, il est forcé de partir). Il se trouve un autre appartement, un 1 et ½, où il demeure quelques années. Cet appartement a pris feu. Il se retrouve à la rue pour cette raison. Depuis deux ans, il n'a pas trouvé d'appartement. Il dit être obligé, à l'intérieur d'un mois, de se promener d'un organisme à un autre.

À la Mission Bon Accueil : il indique qu'il y a une limite de résidence de 15 jours par mois. De plus, il peut seulement y coucher, il doit donc vagabonder dans la journée. À la Maison Brewery : il peut y aller tous les soirs. À La Maison du Père : il peut y être tous les soirs au coût de un dollar par nuitée.

2. Dimitri

Un conflit avec ses colocataires fait que Dimitri quitte l'appartement. Il se trouve un autre appartement, mais il est évincé car la totalité du loyer n'est pas payée. Il est obligé d'habiter chez un ami pendant le temps qu'il cherche un logement. Il s'est fait mettre à la porte car la petite amie de son ami ne l'aimait pas. Il habite maintenant dans une petite chambre. Il indique vouloir travailler, mais il mentionne qu'il ne parle pas suffisamment bien français pour travailler. Il se sent discriminé.

3. Abdul

Abdul a perdu son emploi après deux ans de travail. Il a attendu 28 jours pour le chômage, mais il dit que son employeur n'a pas envoyé tous les relevés d'emplois. Depuis le mois de mai 2013, il n'a pas pu payer son loyer, ses factures d'électricité et de téléphone. C'est sa première journée dans la rue au moment de l'entrevue. Il a perdu son appartement. Il visite des ressources comme le CJE, lequel lui a indiqué qu'il pouvait se procurer un repas à Multicaf. Il n'a pas trouvé de HLM, mais La Maison du Père lui offre un souper et un lit. Comme la demande de chômage n'a pas fonctionné, il a fait une demande à l'aide sociale. Il est en attente de recevoir un chèque. Abdul a indiqué avoir peur des ressources d'urgence comme La Maison du Père. Il préfère dormir sur un banc de parc plutôt que d'utiliser ces ressources.

4. Bob

Bob a un travail non déclaré qui lui permet d'acheter un peu de nourriture. Son parcours récent de vie nous indique qu'au début il habite un 7 et ½ avec un colocataire. Il ne paie pas sa part et est évincé. Il squatte à l'ancien hippodrome. Il doit partir du squat avant l'hiver car l'endroit n'a pas d'électricité. Il se trouve un domicile dans un logement, lequel est insalubre. Il tolère ces désagréments, mais il est évincé, car il ne paie pas le loyer. Il se trouve un autre appartement, mais il est évincé, car il ne paie pas le loyer. Il se trouve une chambre avec un colocataire. La chambre est seulement pour une personne, il va contre des normes de l'immeuble. Il se dispute

avec le responsable de l'immeuble. Il est évincé pour cette raison. Il retourne à l'ancien hippodrome pour l'été. Il finit par quitter l'hippodrome et se trouve un demi sous-sol avec un ami. Il habite là depuis.

5. Vicky

Mère monoparentale, Vicky habite CDN depuis 3 mois. Elle est sans emploi et habite en ce moment un 1 et ½ avec son fils de 5 ans. Immigrante récente, son ex conjoint lui donne un peu d'argent lorsqu'elle lui demande du soutien. La situation avec son fils l'empêche d'avoir un travail à temps plein. Elle visite Multicaf pour manger chaque jour, elle et son fils.

Son itinéraire commence chez sa sœur. Elle y a habité quelques semaines, mais sa sœur juge que c'est inconfortable de vivre à trois dans son appartement. Elle déménage donc dans un appartement où il y a un problème d'insalubrité. Le problème s'accroît graduellement jusqu'à ce qu'elle ait de graves problèmes de peau. Elle y reste deux ans, car elle a de la difficulté à se trouver autre chose. Ensuite, elle déménage dans un demi sous-sol. Cet appartement est mal isolé et le froid entre. Elle se sent malade et a de gros maux de tête. Elle est obligée de partir. Les maux de tête ont vraiment été le déclencheur, car en plus, elle n'arrive plus à dormir. Elle est allée chez le docteur qui lui a dit de partir, car ça détériorait sa santé. Elle a eu un billet qui lui a permis de casser le bail. Elle a pris un autre appartement en vitesse (celui où elle habite au moment de l'entrevue), mais elle a encore des problèmes de parasites. Elle aimerait trouver quelque chose de plus propre et de plus grand, mais elle est contrainte par son bail (1 an).

6. Syndy

Syndy est une femme de 39 ans qui habite à CDN depuis deux ans. Elle avoue avoir des problèmes de drogues (crack) et avoir eu dans le passé des problèmes d'alcool. Elle est bénéficiaire de l'aide sociale depuis des années et souffre d'anxiété. Elle a habité deux logements depuis son arrivée à Côte-des-Neiges. Elle indique avoir connu des problèmes de sécurité lorsqu'elle vivait dans son premier logement. Des gens qui consommaient de la drogue ont essayé d'entrer chez elle. Maintenant, malgré les coquerelles et le fait qu'elle ait jeté ses meubles, son lit et ses rideaux (à cause des poux), elle dit dormir sur le plancher, elle préfère néanmoins ce deuxième logement. Elle le trouve plus sécuritaire et le loyer n'est pas si cher. Pourtant, elle dit payer son loyer la plupart du temps, à part pour certaines occasions où elle négocie une entente avec son propriétaire. Elle consomme du crack, mais dit que ça n'interfère pas vraiment avec le paiement de son loyer ou de sa nourriture. Aussi, elle dit avoir échangé des faveurs sexuelles pour du crack.

7. Luminita

Luminita est une immigrante qui fréquente Multicaf. Elle vit au Québec depuis 21 ans, elle a 51 ans et a une fille de 25 ans qui a complètement coupé les ponts avec elle, vraisemblablement durant l'un de ses épisodes de dépendance drogue-alcool-casino il y a environ 3 ou 4 ans. Au moment de l'entrevue, elle effectue des heures de travaux communautaires pour une sentence correspondant à l'équivalent de 1 700 dollars non payés en contraventions. En fait, un conjoint du moment aurait utilisé son véhicule automobile pendant qu'elle effectuait un séjour dans son pays. Selon les propos recueillis, ce conjoint donne l'apparence d'être un manipulateur et un homme violent. Il aurait vidé son appartement de ses meubles durant son absence. Il aurait utilisé son auto et n'aurait pas payé les contraventions cumulées. Elle a préféré s'en déclarer coupable plutôt que le dénoncer aux autorités policières, et ce par peur de représailles. Depuis un an, elle n'a plus de revenu. Elle a fait un séjour à l'auberge Madeleine et vit pour les prochains 6 mois au Chainon, dans une chambre.

8. Édith

Ça fait 5 ans qu'Édith habite dans un foyer familial (Groupe-Home). Son itinéraire commence par sa domiciliation dans un appartement. À ce moment, elle travaillait comme infirmière. Elle est tombée malade (*burn-out*) et a séjourné à l'hôpital pendant quelque temps. Après, elle s'est installée dans plusieurs foyers successifs. Au moment où elle logeait dans le premier foyer, elle a été obligée de déménager car elle se disait mal traitée par la dirigeante du foyer. Elle a trouvé un autre foyer, elle y réside au moment de l'entrevue.

9. Edouardo

Edouardo fréquente Multicaf car il a des problèmes de logement et vit une période économiquement instable. Au moment de l'entrevue, il habite chez un ami depuis une semaine. Sa situation précaire découle d'un nouveau bail proposé par le propriétaire. Là où il habitait avec trois de ses amis, quatre personnes dans un quatre pièces, le propriétaire a imposé la signature d'un nouveau bail. Edouardo a refusé de signer car il n'était pas d'accord avec le prix proposé. Il indique travailler et avoir assez d'argent pour payer un loyer, mais le processus de recherche pour un appartement est difficile : en particulier en ce qui a trait à l'attente d'approbation de la part du propriétaire, ou des futurs colocataires, ce qui peut prendre jusqu'à trois semaines. Il ne se dit pas personne « à risque » car il estime avoir assez d'argent. Il indique aussi être en mesure d'utiliser les ressources communautaires ou institutionnelles disponibles à CDN.

10. Peter

Peter vient de l'Île Maurice et habite le Québec depuis une vingtaine d'années. Ce qui ressort le plus est le fait qu'il n'a pas réussi à s'intégrer professionnellement et économiquement. Il a

effectué un retour à l'école : il a complété son secondaire 5, il indique avoir étudié au Cégep et à l'université. Il mentionne avoir terminé un baccalauréat en arts. Ses études ont été interrompues à plusieurs reprises, car il n'y arrivait pas économiquement.

Il a habité différentes villes ou régions du Québec. En gros, il a habité chez sa sœur quelque temps, après chez des amis et des fois seul. Il cherche les meilleures opportunités de logement, ce qui explique ses déménagements fréquents (moins cher, moins de bestioles si possible, plus grand). L'insalubrité générale des logements où il a habité n'est pas la cause des déménagements. Il dit qu'il doit tolérer ces désagréments, car sinon il se retrouverait à la rue. Il a habité en maison de chambres, en appartement et a été obligé d'habiter un presbytère un moment donné et chez un ami temporairement. Il dépend en ce moment de l'aide sociale. Le prix du loyer motive ses déménagements en général.

11. Luc

Dans la vingtaine, la famille de Luc coupe les liens en raison de ses problèmes de consommation d'alcool. Il est dans la trentaine. Dans les premiers mois, il a été difficile pour les intervenants de Multicaf d'identifier Luc : il n'avait pas de cartes d'identité sur lui et avait des problèmes majeurs de mémoire qui affectaient son raisonnement et ses actions. Grâce à une travailleuse sociale du Projet Connexion, il a été possible d'identifier un problème de mémoire et non de maladie mentale. La travailleuse sociale a pu reconstituer son identité et a découvert qu'il possédait un dossier criminel. Suite à cela, il a dû faire un séjour en prison. En sortant de prison, il a été officiellement diagnostiqué. Le docteur a découvert une malformation du cerveau. Avant d'avoir accès à un appartement supervisé, il a été placé dans une maison de chambres. Comme il ne prenait pas soin de son corps, des bénévoles se sont occupés de lui. Il a dû quitter cette chambre en raison de l'insalubrité des lieux. Il a finalement été pris en charge par une maison d'hébergement pour aînés, une ressource qui accepte des personnes en perte d'autonomie.

12. Yves

Yves est un Québécois dans la soixantaine. Il a des problèmes d'alcool et ceci nuit à sa domiciliation. Dans les dernières six années, il dit avoir habité quatre logements. Il a été expulsé du premier logement, car il ne payait pas le loyer. Il dit qu'il était incapable de payer car il dépensait son argent pour acheter de l'alcool. Il a vécu différentes périodes d'itinérance.

En situation d'itinérance, l'été, il indique consommer et dormir dans les parcs. L'hiver il dort dans des restaurants (Tim Hortons) et à la Plaza Côte-des-Neiges. Un mois et demi après avoir été expulsé d'un de ses appartements, il a rencontré une personne qui lui a offert de cohabiter avec lui. Il se fait à nouveau expulser car il est malpropre. Il est pris en charge par le personnel de Multicaf qui le réfère à La Maison du Père. Il n'y reste pas. Yves refuse les refuges d'urgence car il y a trop de normes à respecter. Il retourne alors dans la rue jusqu'à ce qu'il trouve un

appartement avec un ami. Malheureusement, son ami doit faire de la prison, il est donc mis à la porte encore une fois. Des intervenants tentent de lui trouver un appartement supervisé (Projet Collection), mais il est jugé trop négligeant au niveau de l'hygiène (il a des problèmes d'incontinence lorsqu'il boit). Il est refusé.

3.3 Face à la domiciliation précaire, quelles solutions sont identifiées par les intervenants rencontrés ?

Les solutions ou pistes d'action qui sont envisagées par les répondants interviewés de CDN sont relativement générales. Elles portent sur différents domaines et sont principalement centrées sur la question du logement. Nous les avons regroupées par grands thèmes.

- Besoin de mieux comprendre le phénomène
 - Documenter, chiffrer et qualifier les phénomènes de nouvelle itinérance ou de domiciliation précaire.
 - Déterminer l'ampleur du problème : par des études, des recherches.
 - connaître l'itinérance dans le quartier ;
 - voir s'il y a des failles dans les services existants.
 - Diffuser de l'information sur la domiciliation précaire pour que les intervenants soient sensibilisés et se penchent sur ce qui se cache derrière la domiciliation précaire : donc l'identifier dans un premier temps afin de mieux saisir sa réalité dans un deuxième temps.
- Une situation de domiciliation précaire chez des femmes
 - Il faudrait intervenir auprès de jeunes femmes et de femmes âgées, lesquelles passent entre les mailles du filet.
- Une situation de domiciliation précaire chez des jeunes
 - Le CSSS devrait s'occuper davantage des cas de jeunes à la rue. Chaque fois qu'un intervenant contacte le CSSS, souvent cette ressource indique ne pas être en mesure d'aider le jeune.
 - Offrir une médiation « parents – enfants » pour éviter que le jeune quitte prématurément le foyer familial.

- La question du logement
 - Requalifier « un parc de logements » qui est la honte de CDN.
 - « *Housing first* » est un bon point de départ en stabilisant la domiciliation.
 - Il faudrait offrir des ressources d'hébergement pour les familles immigrantes qui arrivent et qui se trouvent sans ressource.
 - Il faut des logements salubres et abordables.
 - Offrir aux jeunes femmes des ressources d'hébergement.
 - Instaurer des ressources appropriées : mettre en place des ressources qui permettraient de prendre en charge ces personnes : l'hébergement à court terme n'existe pas à CDN.
 - Offrir un centre d'hébergement à CDN pour jeunes. Les autres centres ne correspondent pas aux besoins de jeunes *couchsurfers*, les critères sont trop sévères. Le centre doit être semi supervisé, avec personnes ressources pour intervenir. Les jeunes de CDN utiliseraient cette ressource plutôt que d'aller au centre-ville ou de rester à la rue.

- En toile de fond, la question des politiques sociales
 - Il faudrait augmenter l'aide sociale et agir au niveau des politiques publiques : logement, aide sociale, assurance emploi, etc.
 - Il faudrait reconnaître un statut de citoyenneté de base à toute personne vivant au Québec. Ce qui leur permettrait de bénéficier de services sociaux essentiels à leur survie et à leur bien-être.

Pour nombre des répondants, le fait d'observer la présence de situations nouvelles d'itinérance ou de domiciliation précaire repose sur un état d'appauvrissement, de pauvreté ou d'exclusion qui peut, si la situation se dégrade, conduire à l'itinérance classique.

4. ANALYSE DES DONNÉES

Des informations, des données recueillies et des propositions d'action identifiées, quels constats pouvons-nous dégager ?

Premièrement, les entrevues auprès d'intervenants ou d'intervenantes, les fiches techniques fournies par des organisations communautaires ou institutionnelles, et les entrevues réalisées auprès de personnes fréquentant l'organisme Multicaf confirment la présence d'un phénomène de domiciliation précaire aux facettes multiples.

Des données recueillies, il est clair que le phénomène de la domiciliation précaire touche une population large allant de personnes jeunes, plus précisément de la fin de l'adolescence à leur entrée dans la vie adulte, à des personnes âgées de 65 ans et plus. Ces personnes sont à la fois des Québécois ou des Québécoises de souche ou des personnes issues de l'immigration (communautés culturelles) ou de l'immigration récente (nouveaux arrivants). Ces personnes sont parfois sujettes à des problèmes légers ou lourds de santé mentale ; de même que certaines ont des problèmes de toxicomanie.

Il est tout aussi clair que les situations que nous avons observées à partir de cette étude exploratoire sur des personnes vivant une domiciliation précaire sont directement traversées par des problèmes d'intégration sociale ou de grandes difficultés d'insertion socioéconomique.

Le cheminement de ces personnes, à travers les témoignages que nous avons recueillis, indique que ces personnes :

- survivent en contexte d'accès difficile à l'emploi ;
- sont souvent dépendantes de revenus de sécurité sociale qui ne permettent pas une mobilité ou une amélioration de leur situation ;
- dépendent de ressources communautaires de dépannage (exemple de Multicaf pour l'alimentation) et souvent leur situation de domiciliation précaire est liée tant à l'insalubrité des logements ou des chambres qu'elles habitent qu'à la portion importante de leurs revenus qu'elles doivent consacrer au paiement du loyer.

Deuxièmement, le phénomène observé demeure très difficile à qualifier et à observer. Pourquoi cela ? En raison de la complexité des facteurs entourant la situation des personnes concernées. Cette complexité rend vague et imprécis le diagnostic posé par les intervenants.

Concrètement, des personnes recourant aux services d'organismes institutionnels ou communautaires vivent une domiciliation précaire qui est très distincte de l'itinérance classique. Ces personnes cumulent différents problèmes où la question de la précarité de leur domiciliation

constitue un facteur de précarité souvent considéré secondaire. D'où la difficulté, pour les intervenants, de considérer la domiciliation comme constituant « un problème important » à travailler.

Les personnes concernées sont alors référées à différentes ressources sans qu'il y ait eu une stratégie centrale identifiée qui permettrait minimalement de stabiliser la situation de domiciliation. Sans cette stabilisation, il apparaît difficile de construire un chemin éclairé et porteur pour les personnes concernées. En d'autres mots, la qualité de la domiciliation représente un facteur incontournable de succès pour une bonne intégration sociale et socioéconomique.

Troisièmement, les propos recueillis et la complexité du phénomène nous inclinent à penser qu'une stratégie efficace, efficiente et pertinente pourrait se développer autour de trois grandes avenues de travail.

La première avenue relèverait de la prévention, au sens « d'aller au-devant des problèmes » et donc de diminuer les facteurs à risque qui, en s'accumulant complexifient la situation. Nous illustrerons ce que nous entendons par travail préventif à l'aide de quatre cas de figure :

1. Un milieu familial plus cohésif limiterait les tensions entre parents et enfants/adolescents. Un tel milieu assurerait un passage plus facile à la vie adulte. Agir en amont afin de détecter rapidement des fractures potentielles en milieu familial représente un champ d'intervention potentiel.
2. Un territoire local (au sens de quartier) plus cohésif limiterait les tensions d'intégration sociale, par exemple pour les nouveaux arrivants. Agir de façon à améliorer la cohésion sociale dans un quartier représente un autre champ d'intervention potentiel.
3. Des milieux scolaire et de travail plus « intégratifs / compréhensifs » permettraient des cheminements positifs par rapport à l'atteinte d'objectifs minimaux de succès scolaire, de diplomation ou d'accès à un travail décent. Agir par le biais de l'employabilité pour assurer une qualité de vie décente représente un troisième champ d'intervention. Ceci impliquerait certes un débat de société sur ce que signifie et représente « une qualité de vie décente » pour tous et pour toutes.
4. Un milieu communautaire et institutionnel mieux coordonné dans la réflexion, plus concerté dans l'action et plus revendicateur au plan des politiques sociales. Un milieu communautaire et institutionnel qui se doterait d'un espace de réflexivité critique et pragmatique par rapport aux réalités portées par les populations concernées permettrait une médiation sociale plus forte entre les besoins portés par la population en situation de domiciliation précaire et les politiques publiques mises en place par les gouvernements supérieurs.

La deuxième avenue serait qualifiée « d'intervention en situation de complexité ». Nous l'illustrerons de la façon suivante :

1. Pour un organisme, il s'agirait d'adapter sa démarche d'intervention pour agir au moins de façon minimale, compréhensive et solidaire face à des cas de domiciliation précaire. Deux voies se dessinent :
 - a. Au niveau du diagnostic et du pronostic : la proposition serait d'intégrer la question de la domiciliation précaire comme un indicateur central d'intervention. Le mot d'ordre serait d'identifier dès la prise de contact avec une personne la qualité de sa domiciliation, et, en fonction de la situation voir à stabiliser avant tout la domiciliation afin de pouvoir construire sur cette dernière. Une fois ce processus en cours en vue d'avoir une qualité minimale de domiciliation, il sera alors possible d'agir sur les autres facteurs : l'emploi par exemple ou le retour aux études, ou l'insertion dans un réseau social, etc.
 - b. Agir, en offrant, dans les limites du possible, des ressources utiles et adaptées de dépannage. L'exemple de la douche à Multicaf est intéressant. L'itinérance n'est pas au centre de l'intervention de cet organisme, mais il a développé un « service » d'urgence pour palier à un besoin bien réel pour des personnes qui fréquentent ses lieux.
2. Collaborer entre organismes sur des cas complexes, au sens d'aller plus loin que le dépannage d'urgence (point précédent) et le réflexe de la « référence sans suivi ». Cette approche rejoint la démarche amorcée par Multicaf par la formation d'un Groupe de travail sur l'itinérance.
 - Cette démarche de mobilisation, initiée par Multicaf, n'a pas eu tous les effets désirés en raison, peut-être, de la terminologie utilisée pour travailler le problème. En constituant un groupe de travail sur l'itinérance, les représentants de Multicaf ciblaient une réalité sans que cette dernière ne soit perçue comme relevant de l'expertise et des compétences de certaines des organisations qui furent interpellées et regroupées en table de travail.
 - Très concrètement, la complexité des situations mises en lumière par notre étude, à l'aide du concept « domiciliation précaire », ne constituait pas l'épicentre des discussions que nous avons observées au sein de la Table de travail sur l'itinérance. Discussions souvent orientées vers l'itinérance classique, phénomène qui, bien qu'en croissance, affecte un nombre relativement petit de personnes et souvent autour de registres d'action faiblement couverts par les expertises et les compétences des organisations regroupées dans cette Table.

Une avenue de travail consisterait à dissocier, dans le processus de « concertation-intervention terrain », les phénomènes lourds de domiciliation précaire, généralement associés à l'itinérance classique, des phénomènes plus légers et non moins importants que représentent, en contexte de pauvreté : le *couchsufing*, le *crowding* et les déménagements répétitifs. En élargissant l'angle à partir duquel les organisations institutionnelles et communautaires sont appelées à travailler de façon concertée, il sera plus facile de les mobiliser et d'identifier des mesures appropriées. Démarche qui permettrait de maintenir un sous-groupe de travail spécifique sur l'itinérance classique.

La troisième avenue relèverait d'un débat de société sur le « *buen vivir* » et la « *société que nous voulons à notre image* » et pourrait suivre deux voies : celle du relativisme culturel et celle de correctifs à apporter dans des attitudes, les comportements et les routines pour atteindre le *buen vivir*.

1. *Relativisme culturel*, au sens de déconstruction des attentes fortes de la société eu égard au cheminement intégratif des personnes ou des familles. Ces attentes laissent peu de place aux situations hors-normes, lesquelles sont plus importantes que ce qui est présenté par la culture intégrative en place. En d'autres mots, une personne souffrant de problèmes lourds de santé mentale pourra très difficilement intégrer le marché du travail formel. Pourtant, il existe des attentes et des pressions pour qu'il en soit ainsi. Nous ne disposons pas d'une « approche culturelle souple » à l'intégration qui reposerait sur un caléidoscope de cas de figures acceptables.
2. *Des correctifs*, au sens de tolérance zéro face à des situations considérées socialement inacceptables. Nous pensons, à titre indicatif :
 - aux situations fréquemment évoquées au cours des entretiens relativement à la présence d'un nombre important de logements insalubres et présentant des problèmes majeurs au niveau de la sécurité des personnes ;
 - à toutes formes de discrimination, dont la discrimination à l'emploi ou à l'accès au logement ;
 - à l'exclusion automatique aux services de base pour les personnes ayant un statut de citoyenneté non reconnu : à titre indicatif, la situation des personnes dites en situation de résidence illégale.

5. PISTES D'INTERVENTION

Comment intervenir ou que faire pour doter l'arrondissement Côte-des-Neiges d'une approche qui prendrait en considération les trois avenues de travail que nous venons d'identifier ?

Nous proposons essentiellement une démarche misant sur la tenue d'un débat public dans l'arrondissement et qui porterait sur « la question de la domiciliation précaire, sa relative non visibilité et sa faible prise en considération en matière d'intervention ». Pourquoi cette piste d'intervention ?

Premièrement, en raison du mandat qui nous a été confié et des limites inhérentes à cette étude. Celle-ci a permis une compréhension exploratoire d'un phénomène qui, bien que présent comme le révèle l'étude, est difficilement observable et quantifiable.

Deuxièmement, l'étude a été initiée à la demande d'une organisation de CDN, laquelle ne constitue pas une table de concertation ; laquelle est limitée par sa mission eu égard aux actions qui peuvent être réalisées sur la question de la domiciliation précaire. Le processus de validation ou d'invalidation des résultats et l'appropriation de ces derniers demande la mobilisation d'un public plus large que celui représenté par l'organisme Multicaf.

Dès lors, nous recommandons d'initier, à l'échelle du quartier ou de l'arrondissement, un débat public sur la domiciliation précaire. Plus précisément :

- En termes de représentation, ce débat devrait regrouper toutes les parties prenantes des trois secteurs de la société : le monde des affaires, les instances publiques, la société civile de CDN.
- Ce débat pourrait impliquer des universitaires ou des personnes ressources externes ayant une expertise jugée appropriée.
- La préparation de cet événement serait à concevoir de façon représentative (reconnaissance d'expertises présentes à CDN) et inclusive.
- Il serait pertinent de viser la production de grands consensus qui, au besoin, pourraient donner lieu à des groupes de réflexion spécifiques sur chacune des voies d'action que nous avons identifiées, à savoir :
 - la prévention ;
 - l'intervention en situation de complexité ;
 - la notion de *buen vivir* et la société que nous voulons.

En raison de l'étude réalisée pour AJOI dans l'Ouest de l'Île de Montréal et en fonction des constats et des décisions qui découleraient du débat public, il serait intéressant d'évaluer la pertinence d'étendre cette réflexion à l'échelle de l'Île de Montréal.

Selon les consensus qui se dégageraient de la tenue d'un tel évènement, nous pouvons envisager au moins trois scénarios :

- Les conclusions de notre étude exploratoire **seront invalidées** : la domiciliation précaire ne constituerait pas pour les participantes au débat public une question prioritaire pour l'arrondissement. Par contre, un consensus pourrait aller dans le sens de transférer l'expertise sur l'itinérance classique présente dans d'autres arrondissements vers CDN pour effectuer de petites réformes et bonifications.
- Les conclusions de l'étude **seront relativisées ou nuancées** : la domiciliation précaire est une question importante, des aménagements peuvent être faits, particulièrement – à titre indicatif – sur la question de l'itinérance classique ; mais des bémols seront identifiés par rapport à certains résultats de l'étude et sur la profondeur des réformes à apporter. Des aménagements ou des améliorations pourront être apportés dans les façons d'intervenir à CDN ou dans l'ajout de nouvelles mesures ou dispositifs, entre autre sur la question de l'itinérance classique. Par exemple :
 - portrait des zones de domiciliation dites insalubres et action auprès des propriétaires ;
 - portrait des maisons de chambre et stratégie d'intervention centrée sur les maisons de chambre ;
 - politique d'allègement du poids du loyer sur les revenus disponibles pour les personnes en situation de pauvreté et de domiciliation précaire ;
 - sur la question de la médiation familiale et de mesures liées aux jeunes en situation de *couchsurfing*, nous référons aux pistes et mesures présentées dans le rapport AJOI en lien avec la question « jeunes et domiciliation précaire » ;
 - sur la question des nouveaux arrivants et du *crowding*, développer une stratégie de « *settlement* » en ayant des ressources spécialisées sur :
 - l'intégration sociale – stabiliser la phase enculturation –, donc un bassin de logements adaptés à la phase d'arrivée au Québec avec des passerelles de transition pour une mobilité sociale ;
 - l'insertion socioéconomique : stabiliser l'insertion sur le marché du travail ;

- l'insertion politico-culturelle : faciliter le transfert des connaissances culturelles (l'univers culturel québécois, dans ses couleurs traditionnelles et ses caractéristiques modernes) et politiques (l'univers démocratique et la société civile) en lien avec les éléments culturels de la société d'accueil.
- Les conclusions de l'étude **seront validées**. Les discussions auront permis d'identifier de grands consensus sur les grandes réformes à apporter. Outre les éléments identifiés dans le point précédent, la validation et la prise de consensus pourraient favoriser :
 - La mise en place d'une politique de développement social pour l'arrondissement : au cœur de cette politique et en lien avec des éléments de l'étude, la question du logement et de la cohésion sociale.
 - L'identification de passerelles fortes entre cette politique de développement social et les outils de développement économique de l'arrondissement : le PALÉE, par exemple ;
 - La création d'une table concertée multisectorielle sur la domiciliation précaire : ou l'insertion de cette question dans une table déjà existante. Une sorte de formalisation du travail amorcé par Multicaf avec la Table sur l'itinérance.
 - En lien avec l'itinérance classique, la mise sur pied d'une Équipe de « travail concertée terrain » axée sur le faire. Une telle équipe travaillerait les besoins de personnes itinérantes en fonction de solutions concrètes et d'une approche fondée sur la stabilisation (régler l'urgence) et l'accompagnement sur courte et moyenne durée.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de santé et des services sociaux de Montréal (2013). *Conditions démographiques, culturelles et socioéconomiques, CSSS de la Montagne*, 3 pages [En ligne]. (<http://emis.santemontreal.qc.ca/fileadmin/emis/Outil/Chiffres-cl%C3%Cond d%C3%A9mographiques/chiffrescles-demo-Montagne.pdf>). Page consultée le 27 janvier 2014.
- Canadian homelessness research network (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Homeless Hub: www.homelesshub.ca/CHRNhomelessdefinition/.
- Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges (1998). *Portrait de Côte-des-Neiges, Repères et données Analyses et dynamique de l'arrondissement*, 11 pages [En ligne]. (http://cjecdn.qc.ca/sites/default/files/pdf/Onglet-Documentation-PortraitStatistiquesDeLaPopulCDN-Portrait%20de%20CDN%20analyse%20dynamique%20de%20l'arrondissement_0.pdf). Page consultée le 27 janvier 2014.
- Centre de santé et de services sociaux de la montagne (2008). *Profil de la population du territoire Côte-des-Neiges/Snowdon*, 84 pages, [En ligne]. (http://www.csssdelamontagne.qc.ca/fileadmin/csss_dlm/Publications/CLSC_Profil_CDN_20_08v3.pdf). Page consulté le 27 janvier 2014.
- Chevalier, S. et L. Fournier (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, 131 pages, Collection Santé et bien-être.
- CRÉ de Montréal (2001). *Chiffres clés sur la pauvreté à Montréal*, 4 pages, [En ligne]. (<http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/09-Cote-Des-Neiges.pdf>). Page consultée le 27 janvier 2014.
- Direction de santé publique, agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008). *Regard sur la défavorisation à Montréal, CSSS de la Montagne (607)*, 12 pages, [En ligne]. (<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs65930>). Page consultée le 27 janvier 2014.
- Gaetz, Stephen, Donaldson, Jesse, Richter, Tim, et Gulliver, Tanya (2013). «The State of Homelessness in Canada Research Network 2013», Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press, 52 pages.
- Homelessness partnering secretariat (2012). *The National Shelter Study: Emergency Shelter Use in Canada 2005-2009*, Human Resources and Skills Development Canada, 2012.
- Laberge, Danielle (ed.) (2000). *Errance Urbaine*, Éditions MultiMondes, Québec, 439 pages.
- Laberge, Danielle, Roy, Shirley (2001). « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2001, p. 115-131.
- Montréal en statistiques (2014). *Profil sociodémographique Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*, Édition mars 2014, Ville de Montréal.

Montréal en statistiques (2014). *Profil sociodémographique Ville de Montréal*, mai 2014, Ville de Montréal.

Montréal en statistiques (2014). *Profil sociodémographique, Agglomération de Montréal*, mai 2014, Ville de Montréal.

Politique nationale de la lutte à l'itinérance (2014). *Ensemble pour éviter la rue et s'en sortir*, Gouvernement du Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec.

Robert, Édith (2012). *Projet : Itinérance dans le quartier Côte-des-Neiges. La perception des professionnels du milieu communautaire, automne 2012*, Multicaf, Montréal, 29 pages.

Secrétariat des partenaires de lutte contre l'itinérance 2011 (2012). *Rapport sur la capacité d'abri, Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada*.

Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance (2007). *Initiative du système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISSA) : Rapport annuel 2006-2007*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Sites Web

<http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndie.1t.4r@-fra.jsp?iid=44>.

<http://www.homelesshub.ca>.

<http://www.homelesshub.ca/CHRNhomelessdefinition/>.

<http://maisondupere.org/index.php?module=CMS&id=6>.

ANNEXES

Annexe 1 : Grilles d'entrevues utilisées auprès d'intervenants communautaires du quartier Côte-des-Neiges et d'usagers de Multicaf

Grille d'entrevue utilisée auprès d'intervenants communautaires du quartier Côte-des-Neiges

- 1) Qu'évoque pour vous la notion d'itinérance ?
- 2) Quel type d'itinérance rencontrez-vous le plus souvent ?
- 3) Y a-t-il une augmentation de ces phénomènes, selon vous ?
- 4) Quels cas d'itinérance avez-vous rencontrés dans le cadre de votre travail récemment.
- 5) D'après vous, quelles sont les solutions au problème de l'itinérance dans votre quartier ?

Grille d'entrevue utilisée auprès d'usagers de Multicaf

Variables socioéconomiques

1. Prénom
2. Sexe
3. Âge
4. Origine culturelle
5. Situation sociale (célibataire, marié, etc.)
6. Situation politique (réfugié, résident permanent, immigrant, citoyen...)
7. Situation économique (travail ; prestataire de mesures de sécurité du revenu...)
8. Situation socio-sanitaire santé (mental ou physique) ?

Parcours de vie à CDN

1. Qu'est-ce qui vous a amené à Multicaf ?
2. Où logez-vous en ce moment ?
3. Qu'est-ce qui a déclenché la situation que vous vivez actuellement ?
4. Décrivez-moi votre parcours depuis que vous êtes dans cette situation.

Ressources et besoins

1. Quels types de ressources utilisez-vous en ce moment ?
2. Qui vous aide en ce moment ? Êtes-vous satisfait ? Pourquoi ?
3. Quels sont vos besoins en ce moment ?
4. Quels types de ressources pensez-vous manquantes à CDN ?

Annexe 2 : Fiche technique utilisée par des représentants d'organismes de CDN pour décrire la situation de domiciliation précaire d'usagers de leur organisme

Sexe :

Femme Homme

Tranche d'âge :

18-25 ans 25-30 ans 30-40 ans 40-50 ans 50-60 ans 60-70 ans 70 ans et plus

Situation familiale (*célibataire, marié(e), nombre d'enfant(s)...*)

Date d'arrivée au Québec :

Logement (*type, nombre de personnes, nombre de pièces, date d'arrivée dans le logement...*)

Revenus (*aide sociale, salaire minimum, pas de revenu...*)

Pour quelle raison cette personne est venue dans l'organisme ?

Annexe 3 : Portrait sociodémographique et socioéconomique du quartier Côte-des-Neiges

A3-1 : Analyse des indicateurs socioéconomiques

Familles monoparentales

Tableau 1: Évolution des familles monoparentales

Indicateurs Années	Part de familles monoparentales dans chaque territoire			Variation (en points de pourcentage)		
	2001	2006	2011	2001-2006	2006-20011	2001-2011
CDN-NDG	22,4	21,9	22,0	-0,5	0,1	-0,4
Ville de Montréal	22,1	21,8	22,0	-0,3	0,2	-0,1
Agglomération	20,8	20,7	21,0	-0,1	0,3	0,2

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 2001, 2006, 2011.

En ce qui concerne la part de familles monoparentales dans nos secteurs de comparaison, on peut souligner que l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) suit globalement les tendances de Montréal entre 2001 et 2011.

- En moyenne la part de familles monoparentales reste stable entre 2001 et 2011, cette part diminue de 0,4 point de pourcentage à CDN-NDG, de 0,1 point dans la ville de Montréal et augmente de 0,2 point dans l'agglomération.
- Un peu plus d'une famille sur cinq est monoparentale dans nos territoires.

En s'appuyant sur les cartographies de l'arrondissement pour 1996 et 2006, nous pouvons soulever les tendances suivantes :

- En moyenne, la part de familles monoparentales était de 21,3 % en 1996 et de 22 % en 2006 (moyenne calculée d'après les données brutes).
- En 1996, la répartition des familles monoparentales sur le territoire est plutôt homogène. Certains secteurs sont plus touchés par le phénomène notamment le quadrilatère délimité par l'avenue Westbury, l'avenue Linton, l'avenue Wilderton et la rue Jean-Talon Ouest.
- On est face à des taux plutôt faibles entre le chemin Circle, le chemin de la Côte-Saint-Luc, l'avenue Roslyn et le chemin Queen Mary.
- En 2006, le phénomène s'est davantage regroupé dans certains îlots et on voit clairement apparaître des contrastes dans le territoire qui ne sont alors pas visibles si l'on considère seulement les moyennes.

- Les familles monoparentales sont également davantage présentes autour du métro Côte-Sainte-Catherine entre la rue Victoria, les avenues Isabella, Mac Donald et Bourret.

Population issue des minorités visibles

Le deuxième indicateur sociodémographique s'intéresse au pourcentage de la population issue des minorités visibles sur le territoire.

Tableau 2: Évolution des populations issues des minorités visibles

Indicateurs Années	Part de la population issue des minorités visibles			Variation (en points de pourcentage)		
	2001	2006	2011	2001-2006	2006-2011	2001-2011
CDN-NDG	37,1	41,4	n.a.	4,3	n.a.	n.a.
Ville de Montréal	21,6	26,0	n.a.	4,4	n.a.	n.a.
Agglomération	20,7	25,0	n.a.	4,3	n.a.	n.a.

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 2001, 2006, 2011.

- Dans ce cas-ci, la proportion augmente de 4,3 points entre 2001 et 2006 dans l'arrondissement soit dans le même ordre de grandeur que la ville de Montréal et dans l'agglomération.
- Ainsi, 37,1 % de la population à CDN-NDG est issue des minorités visibles en 2001 contre 41,4 % en 2006.
- Pour cette même période, la proportion passe de 21,6 % à 26 % dans la ville et l'agglomération.
- L'arrondissement comprend des taux de familles issues des minorités visibles presque deux fois plus élevées que la ville et l'agglomération

Afin d'illustrer plus précisément ce phénomène dans le quartier Côte-des-Neiges, nous pouvons caractériser un certain nombre de différences territoriales.

- En moyenne 32 % de la population du territoire est composée de minorités visibles en 1996 contre 40,5 % en 2006, soulignant que le phénomène a augmenté graduellement entre ces périodes (moyenne calculée d'après les données brutes).
- Pour cet indicateur, on observe de fortes disparités entre le quartier Côte-des-Neiges et le reste de l'arrondissement.
- En 1996, la très grande majorité de la population issue des minorités visibles est répartie à l'intérieur d'un quadrilatère défini par l'avenue Wilderton, le chemin Cote-Sainte-Catherine, la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie.
- Le reste du quartier présente une répartition plus faible et homogène en particulier entre la rue Jean Talon Ouest, le parc Atholston et les limites de l'arrondissement.
- En 2006, le quadrilatère le plus touché par la hausse des minorités visibles correspond à celui qui concentrait les plus fortes proportions en 1996.
- La part a diminué entre l'avenue Wilderton et les limites de l'arrondissement, mais également dans le quadrilatère délimité par le chemin Circle, le chemin de la Côte-Saint-Luc, l'avenue Roslyn et le chemin Queen Mary.

Population de 15 à 24 ans qui ne fréquente pas l'école

Pour cet indicateur, nous avons seulement des données pour 2001. Nous avons également ajouté la part de la population sans aucun certificat, diplôme ou résultat en 2006 à titre indicatif.

Tableau 3 : Caractéristiques concernant la fréquentation scolaire et le niveau de diplôme

Indicateurs	Part de la population de 15 à 24 ans qui ne fréquente pas l'école	Part de la population de 15 à 24 avec aucun certificat, diplôme ou résultat
Années	2001	2006
CDN-NDG	31,5	23,4
Ville de Montréal	34,2	30,5
Agglomération	32,3	29,9

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 2001, 2006.

- En 2001, l'arrondissement à un taux de population qui ne fréquente pas l'école inférieur à la ville de Montréal et de l'agglomération.
- Pour la part de la population qui ne dispose d'aucun diplôme en moyenne l'arrondissement à un taux inférieur à nos territoires de comparaison.

Plus précisément, dans le quartier Côte-des-Neiges, on constate les répartitions spatiales suivantes :

- En 1996, la part de la population qui ne fréquente pas l'école est en moyenne de 23 % et nous sommes donc face à une hausse importante puisqu'en 2001, 31,5 % de la population de l'arrondissement est touchée par ce phénomène.
- Le quartier Côte-des-Neiges est le secteur le plus touché par rapport à l'ensemble du territoire (en dehors du sud-ouest de l'arrondissement).
- En 1996, la population qui est la plus touchée par ce manque de fréquentation scolaire est essentiellement localisée dans à l'intérieur d'un quadrilatère formé par les rues Jean Talon Ouest, le boulevard Décarie, le chemin Côte-Sainte-Catherine jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges puis l'avenue Van Horn jusqu'aux limites de l'arrondissement.
- Le quadrilatère délimité par le chemin Circle, le chemin de la Côte-Saint-Luc, l'avenue Roslyn et le chemin Queen Mary concentre des parts légèrement au-dessus de la moyenne.

A3-2 : Analyse des indicateurs sociodémographiques

Caractéristiques générales

Comme nous ne disposons que d'un seul indicateur socioéconomique, nous allons compléter notre analyse en intégrant des données pour deux autres indicateurs, soit la part des ménages privés à faibles revenus avant impôt¹³ et le taux de chômage des 15 – 24 ans.

Tableau 4 : Données socioéconomiques pour CDN-NDG

Indicateurs Années	Part des ménages à faible revenu		Variation (en points de %) 2001-2006	Taux de chômage des 15-24 ans		Variation (en points de %) 2001-2006
	2001	2006		2001	2006	
CDN-NDG	36,9	37,3	0,4	13,8	15,5	1,7
Ville de Montréal	31,5	31,2	-0,3	13,1	13,1	0,0
Agglomération	29	29	0,0	13,2	13	-0,2

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 2001, 2006.

- La part de ménages à faible revenu est plus élevée dans l'arrondissement par rapport aux territoires de comparaison, et ce pour les deux recensements. L'écart tend également à s'accroître
- Le Taux de chômage des 15-24 ans est également plus important dans l'arrondissement et l'écart tend à s'accroître entre les recensements.

¹³ Pourcentage de personnes, familles ou ménages qui consacre 20 % de plus que la moyenne générale de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au loyer brut

Pour cet indicateur, nous allons dans un premier temps, analyser la part de ménages locataires consacrant 30 % du revenu au loyer sur la part totale de ménages locataires. Pour les cartographies, nous avons utilisé la part de ménages locataires consacrant 30 % du revenu au loyer sur la part totale de ménages (incluant les propriétaires, les logements en bande et les locataires). Ainsi, les résultats recensés dans les tableaux et dans les cartographies ne concordent pas puisque nous ne travaillons pas sur le même échantillon. Cependant, une majorité des ménages est locataire, ce qui influence peu les résultats, il faut cependant rester prudent dans l'analyse.

Tableau 5 : Part de ménages locataires

	Nombre total de ménages privés	Nombre de ménages privés locataires	Pourcentage	Année
CDN-NDG	73 455	55 410	75,4%	2006
Ville de Montréal	759 945	487 770	64,2%	2011
Agglomération	849 440	515 755	60,7%	2011
RMM	1 613 290	726 250	45,0%	2011

Sources : Statistique Canada, 2006, 2011.

Nous précisons que la part de ménages locataires est de 75 % en 2006 dans l'arrondissement contre 64 % dans la ville de Montréal en 2011.

Tableau 6 : Évolution de la part des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu brut au loyer

Indicateurs	Ménages consacrant 30% et plus de leur revenu au loyer brut			Variation (en points de pourcentage)			
	Années	2001	2006	2011	2001-2006	2006-20011	2001-2011
CDN-NDG		38,8	42,6	n.a.	3,8	n.a.	n.a.
Ville de Montréal		37,1	38,3	n.a.	1,2	n.a.	n.a.
Agglomération		37,2	38,6	n.a.	1,4	n.a.	n.a.

Sources : Statistique Canada (profil sociodémographique), 2001, 2006, 2011.

En regroupant les données issues des recensements de 2001 et 2006, on peut observer les évolutions suivantes :

- La part de ménages touchés par ce phénomène augmente de près de 4 points de pourcentage dans CDN-NDG alors que cette proportion augmente de 1,2 point dans la ville et 1,4 point dans l'agglomération.
- En 2001, la part de ménages consacrant 30 % du revenu au loyer était semblable dans l'arrondissement et dans les autres territoires de comparaison.

- En 2006, l'arrondissement à un taux plus élevé avec 42,6 % de ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au loyer brut contre 38 % pour nos territoires de comparaison.

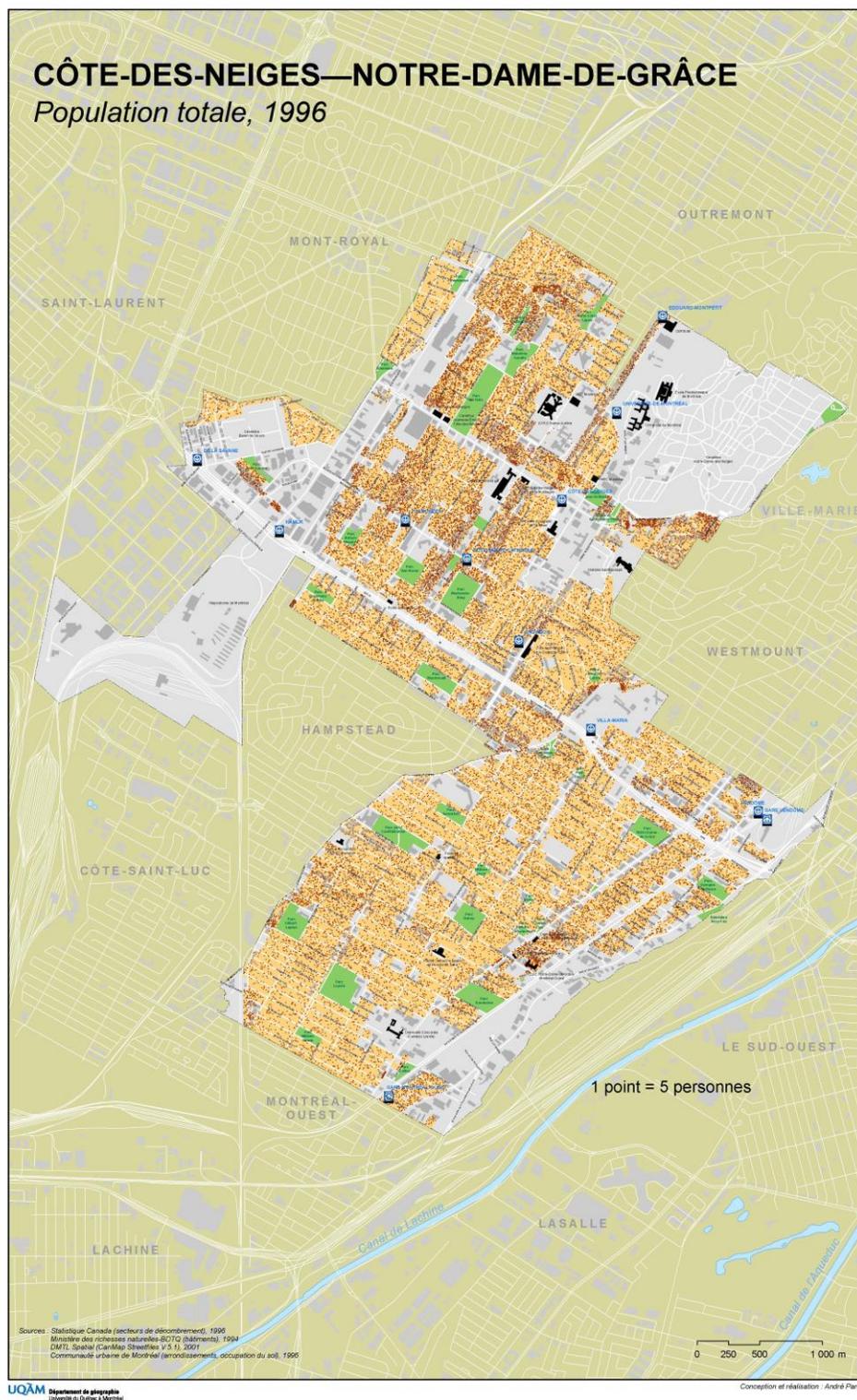
D'après une analyse cartographique, nous soulevons les spécificités suivantes¹⁴:

- En moyenne, plus de 36 % des ménages de l'arrondissement consacrent 30 % et plus de leur revenu au loyer brut en 1996 contre 30,1 % en 2006 (moyenne calculée d'après les données brutes).
- Tous comme les autres indicateurs, on peut souligner les différences marquantes entre le quartier et le reste de l'arrondissement.
- En 1996, les plus fortes proportions de ménages touchés par cette forme de pauvreté sont réparties dans le secteur défini par le Chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard Édouard-Montpetit, l'avenue Wilderton et la rue Jean Talon Ouest.
- Nous pouvons observer une deuxième concentration importante entre la rue Bourret, l'avenue Coolbrock et l'avenue Saint-Kevin jusqu'à l'avenue Victoria.
- Même si le taux de familles consacrant une large part de leur revenu au loyer a diminué entre 1996 et 2006, une concentration se dessine entre la rue Jean Talon Ouest, le chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard Édouard-Montpetit jusqu'à l'avenue Darlington et l'avenue Van Horn jusqu'aux limites de l'arrondissement
- On observe également une augmentation le long de l'avenue Victoria, la rue Bourret, le boulevard Édouard-Montpetit jusqu'au métro Édouard-Montpetit.

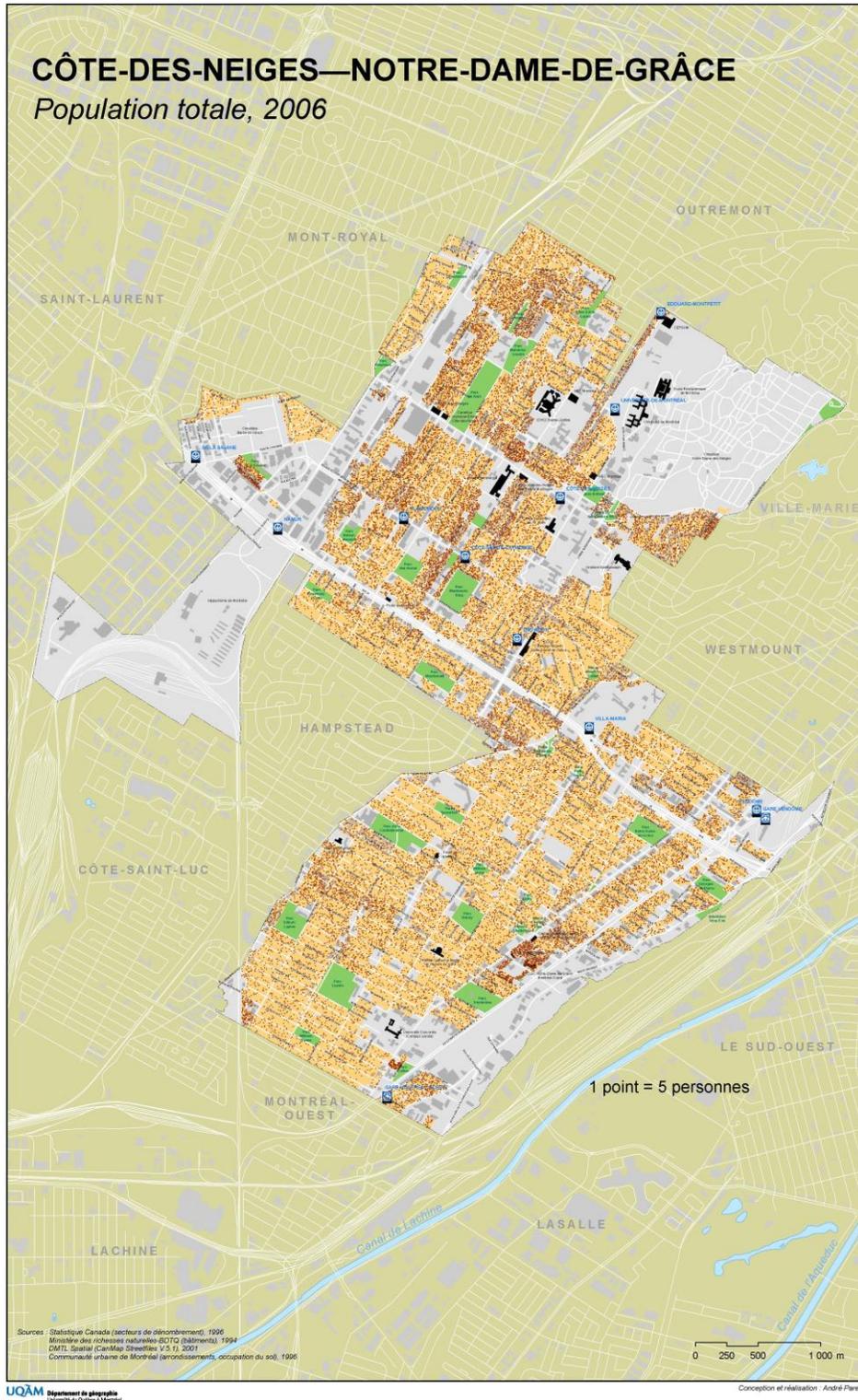
¹⁴ Dans ce cas-ci, nous avons utilisé la part de ménages locataires consacrant 30 % du revenu au loyer sur la part totale de ménages (incluant les propriétaires, les logements en bande et les locataires).

Annexe 4 : Cartographie mettant en relief les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du quartier Côte-des-Neiges

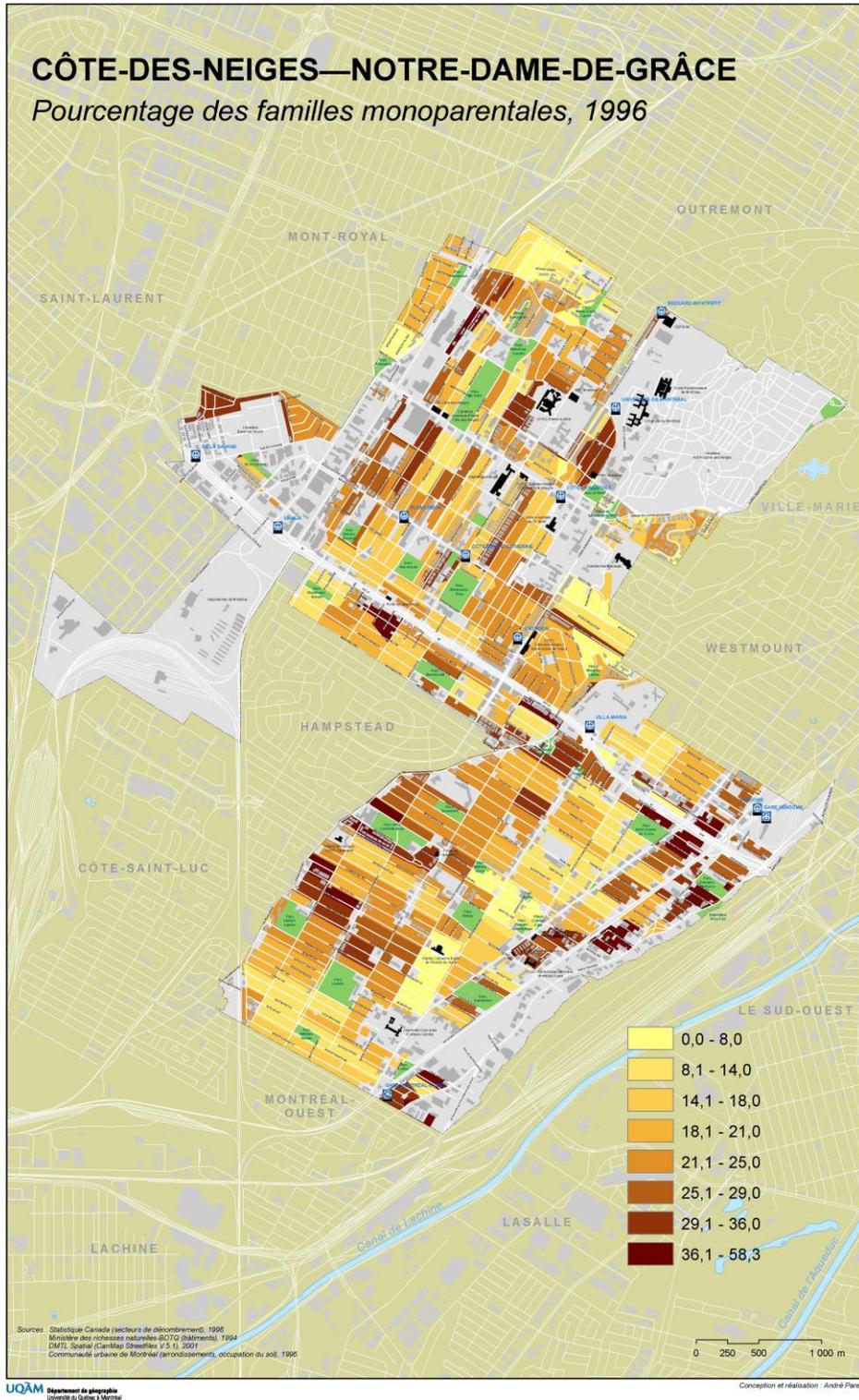
A4-1 : Population totale en 1996



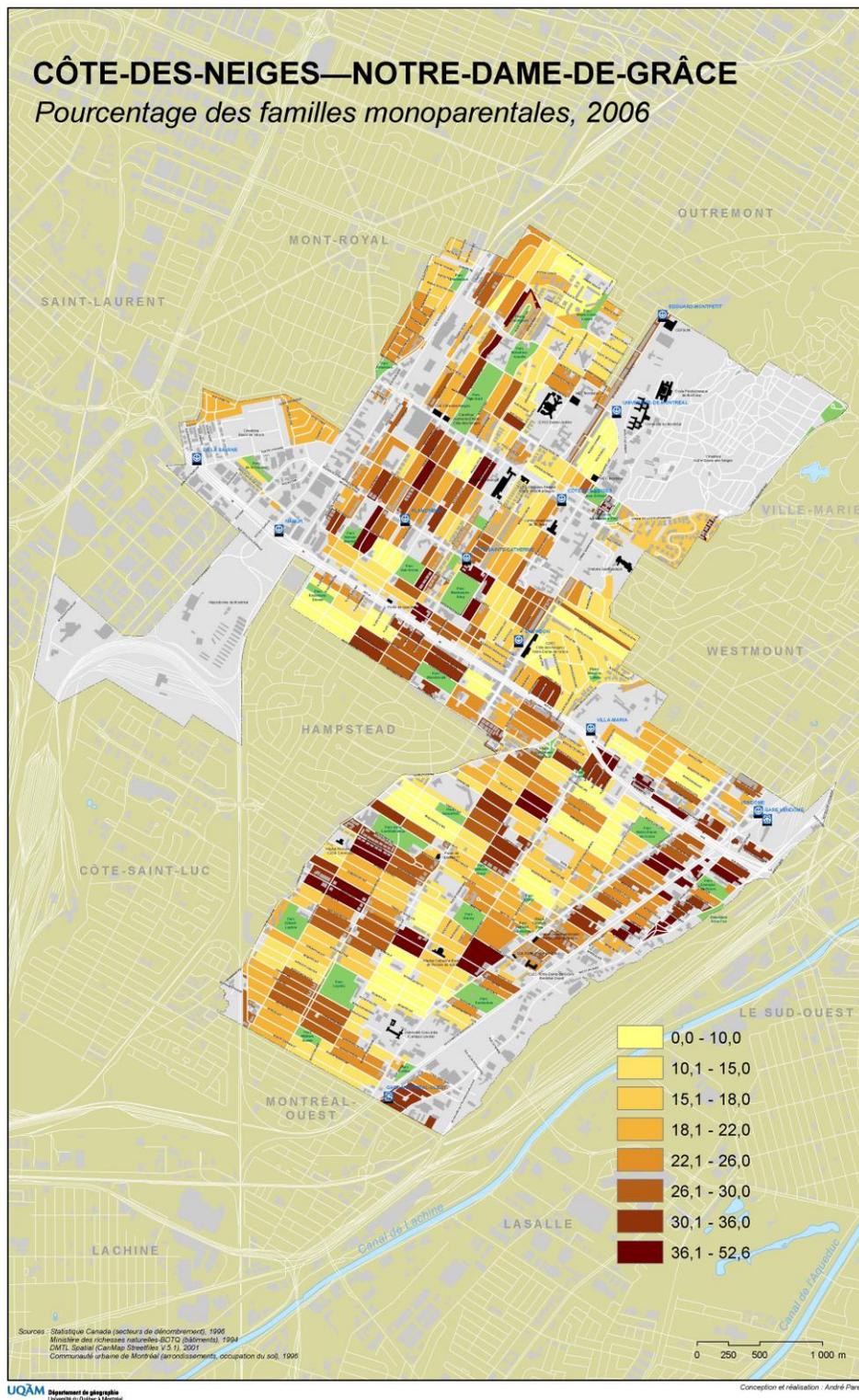
A4-2 : Population totale en 2006



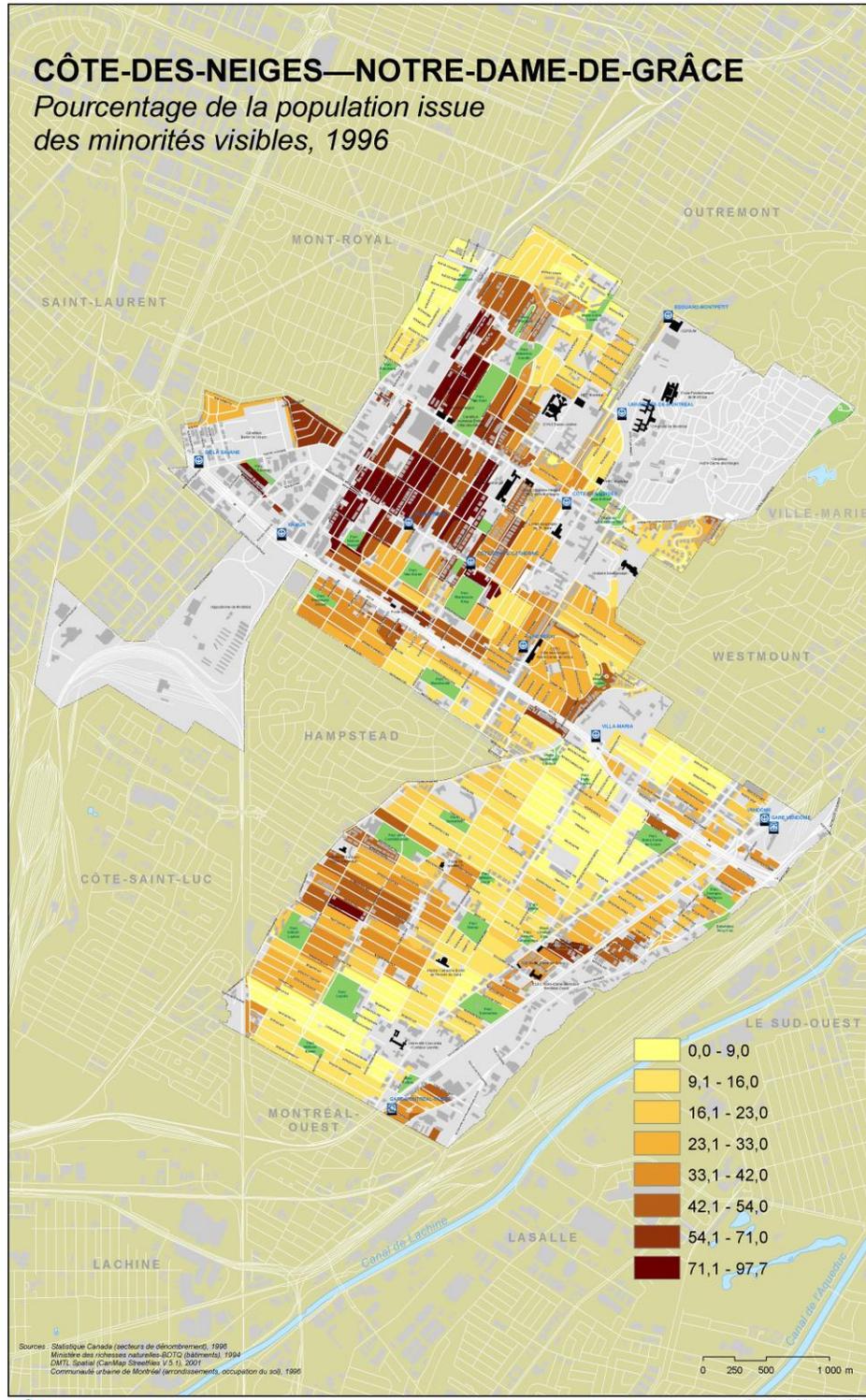
A4-3 : Pourcentage de familles monoparentales en 1996



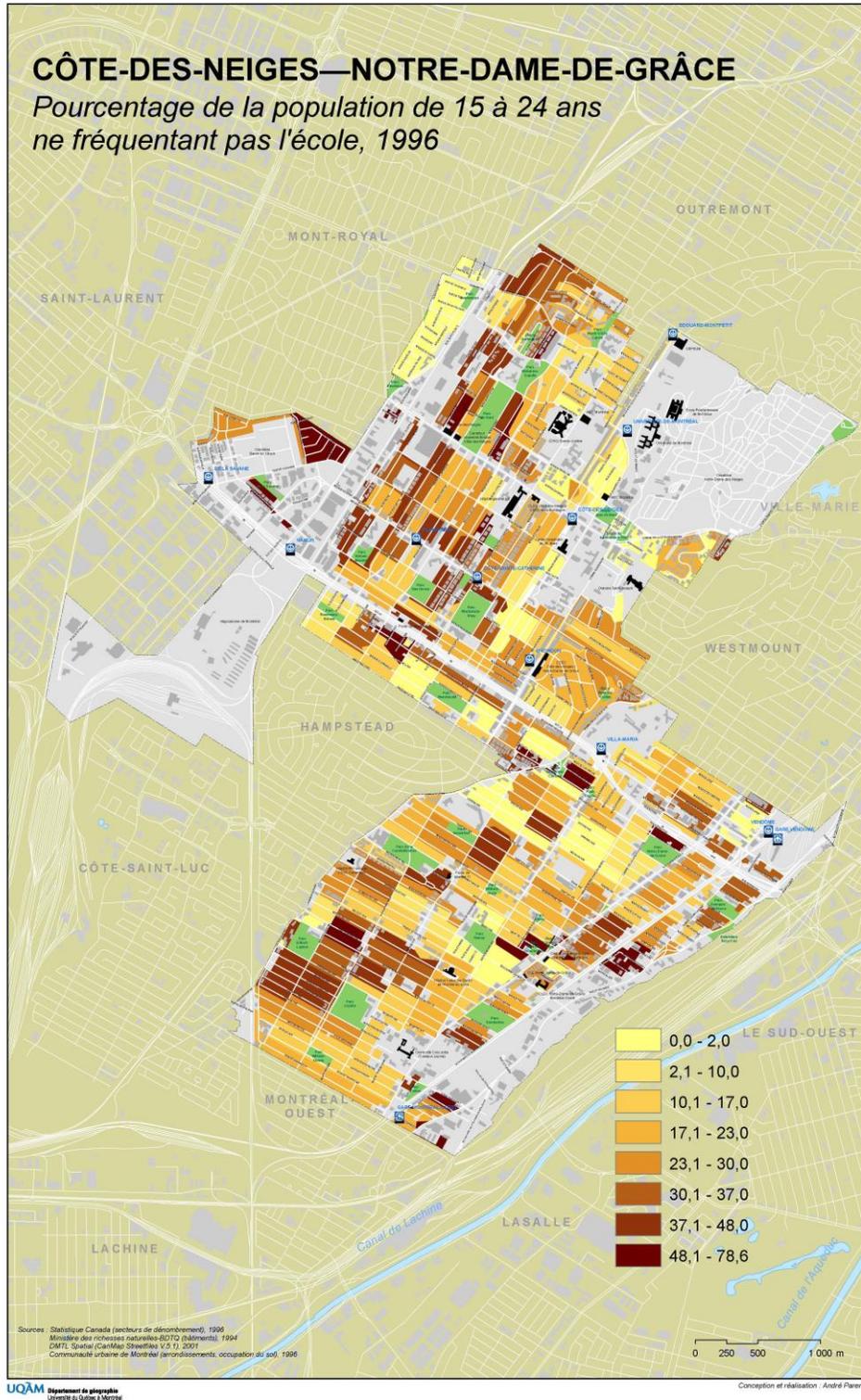
A4-4 : Pourcentage de familles monoparentales en 2006



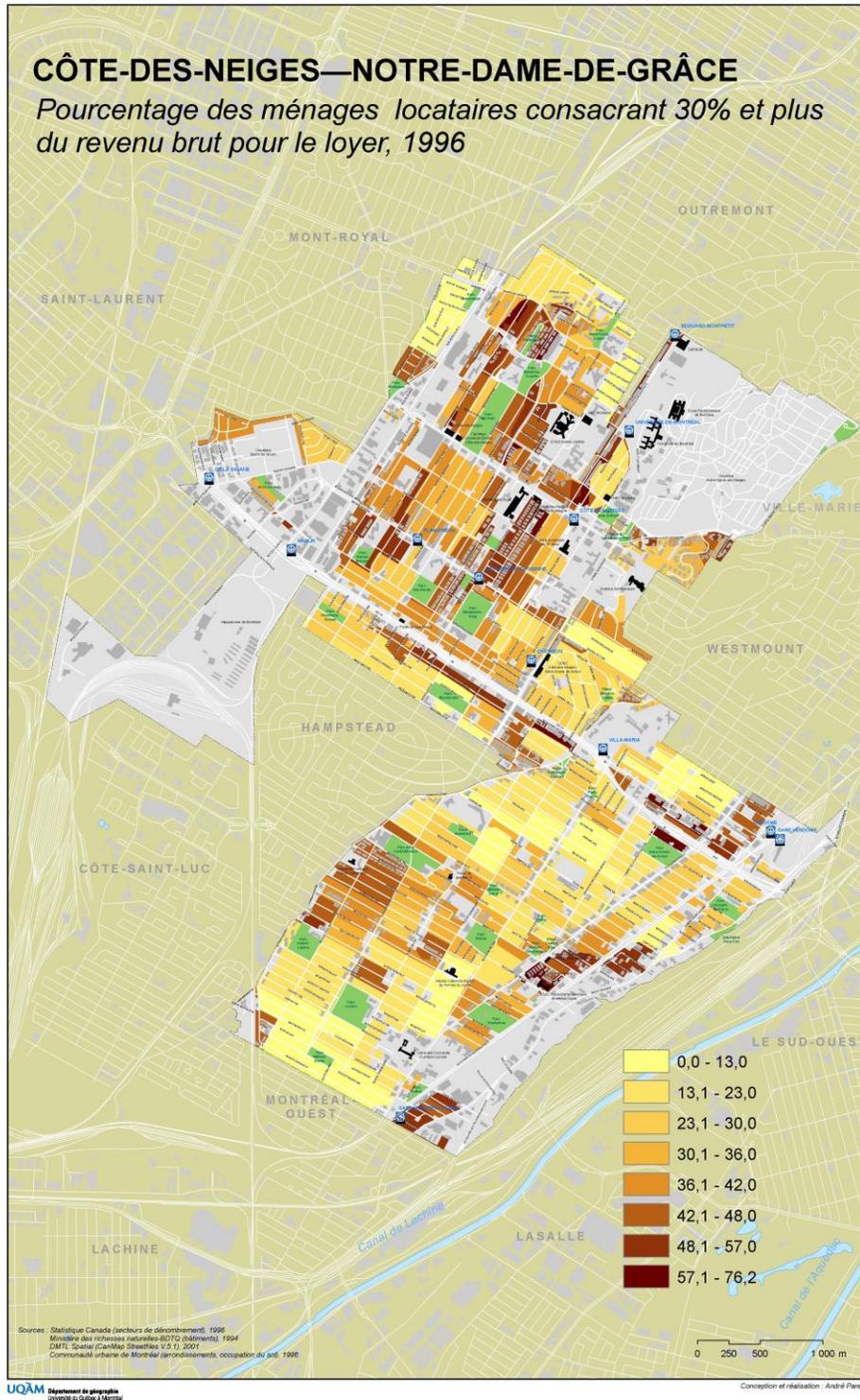
A4-5 : Pourcentage de la population issue des minorités visibles en 1996



A4-6 : Pourcentage de la population de 15 à 24 ans qui ne fréquente pas l'école en 1996



A4-7 : Pourcentage des ménages locataires consacrant 30 % et plus du revenu brut pour le loyer en 1996



A4-8 : Pourcentage des ménages locataires consacrant 30 % et plus du revenu brut pour le loyer en 2006

